2019 | Étude | # 29

Consommation durable | Adeline de Wilde

Commencer de zéro... en politique

ou comment l'incinération du plastique à usage unique a mis le feu aux poudres

CPCP

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 05

Le plastique, une histoire pas près de se décomposer 06

A. Du plastique pas net pour ma planète : s'informer pour mieux légiférer 07

B. L'envers du plastique : un impact sur la santé ? Argument-clé pour convaincre politiques et électorat 11

C. Le recyclage ou la fausse bonne idée qui conduit à l'interdiction de plastiques à usage unique 12

D. 2015 : mas-sac-re du plastique à usage unique 16

E. Le sac plastique, éclaireur de l'armada à usage unique : les mesures clés de la Commission européenne 19

1. Les précurseurs 20
2. La Directive relative à la réduction de l'incidence sur l'environnement de certains produits en plastique 23

F. Exemples à suivre : un arsenal politique de bonnes idées 25

1. Straw, c'est trop ! ou la volonté de limiter les pailles en plastique dans le secteur de l'horeca 25
2. Un petit godet, toujours sur soi 27
3. Idées en vrac 32

Conclusion : opter pour du plastique « à usage multiple » 34

Pour aller plus loin 36

INTRODUCTION

La maison brûle et les colibris étouffent… Cette métaphore, légèrement détournée de l'originale[1] (les colibris, dans la version popularisée par Pierre Rabhi, sont les citoyens qui tentent de faire leur part pour éteindre l'incendie de la jungle et dont le comportement va inspirer les autres animaux) désigne la situation alarmante de nos sociétés face aux enjeux environnementaux. L'image, peu réjouissante, est pourtant éloquente : face au réchauffement climatique, à la disparition de la biodiversité et à l'effondrement des écosystèmes, les petits gestes du citoyen qui veille à éteindre la lumière et à sortir ses « tup-tup » en faisant les courses sont largement insuffisants. Il aura beau devenir végétarien, rouler à vélo et faire son produit de lessive lui-même, si ses efforts ne sont pas entendus ni soutenus par le monde politique, il ne parviendra pas à canaliser l'incendie. Notre-Dame, sans l'intervention d'un pouvoir public organisé et disposant des moyens d'actions nécessaires comme les pompiers de Paris, aurait disparu en fumée s'il avait fallu attendre que les citoyens remplissent des bassines dans la Seine et les déversent sur les flammes.

S'il ne faut pas que l'appel aux politiques démobilise pour autant les citoyens (puisque chaque déchet épargné est déjà ça qui ne sera pas brûlé, par exemple, et qu'à chaque trajet en voiture évité ce sont des kilos de CO_2 qui ne seront pas émis), il est cependant nécessaire que les personnalités politiques au pouvoir prennent conscience des attentes et des comportements de leurs citoyens, sans qui le système ne fonctionnerait pas, et agissent en mettant en place des mesures pour accompagner leurs démarches.

Comment se fait-il que les enseignements prodigués à l'école primaire en matière de réduction de déchets, de tri, de sensibilisation à l'alimentation et de respect de la nature et de la biodiversité se dissipent à l'âge adulte ? Que certains coins de campagne, loin des regards, se transforment en dépotoirs à ciel ouvert ? Que des milliers de canettes jonchent les bas-côtés des routes ? Que le compost ou la poubelle orange à Bruxelles n'aient pas encore été adoptés par la majorité de la population ? Que les administrations ni même les entreprises ne soient pas toutes passées aux impressions sur papier recyclé et en recto-verso ? Que l'on considère hygiénique de recouvrir les aliments dans une matière issue du pétrole, telle que le plastique ? Que l'on accepte de manger des fruits et des légumes qui ont été arrosés 27 fois par un produit assez nocif pour décimer les abeilles ?

Comment arrive-t-on à de tels écarts entre ce que l'on prône aux enfants à l'école et la réalité de la société dans laquelle ils grandissent ? Il semblerait que, parfois, la quête effrénée de profits et la volonté de réduire les coûts à tout prix de certaines entreprises créent ce genre de dissonances. Les plus à même de prendre du recul face à l'engrenage du libre marché et de la concurrence et à réguler un minimum ce qui est proposé aux consommateurs sont les politiques au pouvoir. Ils devraient en tout cas être les mieux placés pour assurer la cohérence entre ce qu'ils proposent dans l'enseignement et ce qu'ils tolèrent comme moteurs économiques de la société.

Néanmoins, comme la thématique environnementale en politique est un vaste sujet, nous nous pencherons plus particulièrement sur ce que les politiques pourraient mettre en place, à Bruxelles, en Belgique et en Europe, pour favoriser une réduction drastique des déchets (viser ainsi le « zéro déchet ») dans la société. Parmi nos chevaux de bataille, on retrouvera la question de l'interdiction du plastique à usage unique et celle du retour de la consigne (développée dans une prochaine analyse).

[1] *La légende du colibri*, [en ligne :] https://www.colibris-lemouvement.org/mouvement/legende-colibri, consulté le 12 février 2019.

LE PLASTIQUE, UNE HISTOIRE PAS PRÈS DE SE DÉCOMPOSER

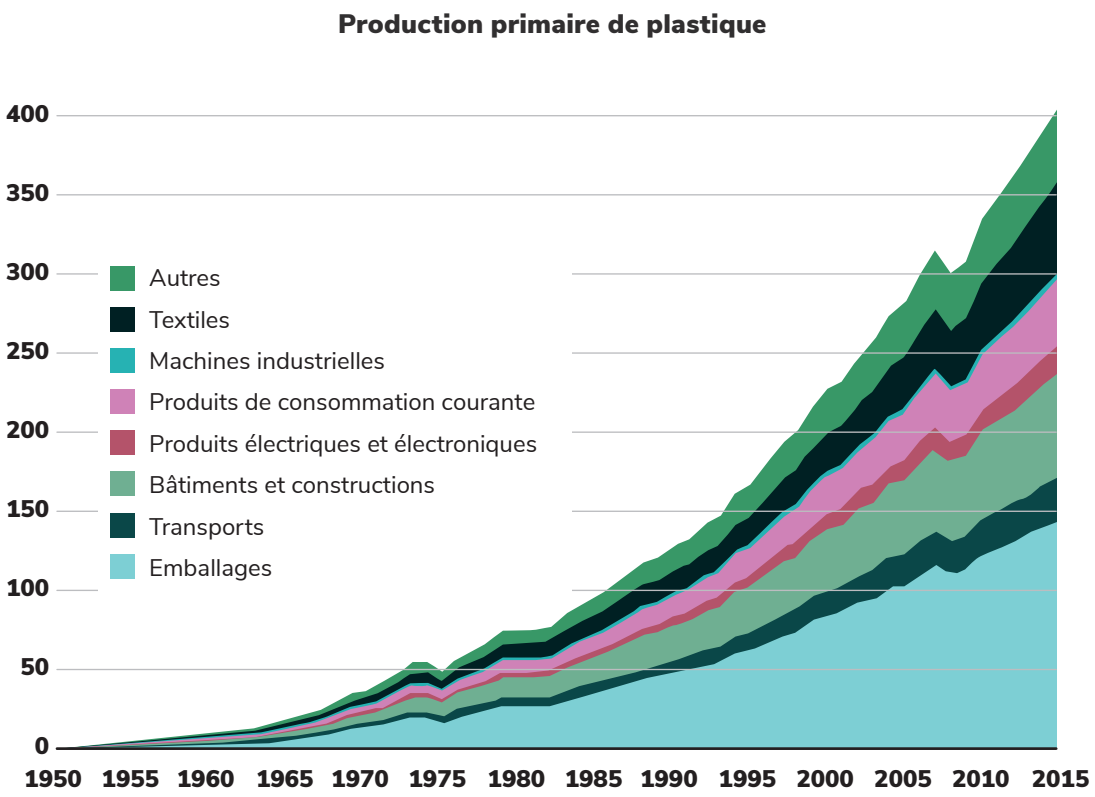

(en millions de tonnes)

Source : d'après R. Geyer, J. R. Jambeck, K. L. Law, Production, use and fate of all plastics ever made

Depuis son introduction, dans les années 1950-1960, le plastique a connu **une croissance exponentielle** et se retrouve actuellement dans la plupart des objets qui nous entourent. Même si ce qu'on appelle « plastique » peut en fait se décliner en de nombreuses compositions chimiques différentes, ce matériau a l'avantage, dans tous les cas, d'être à la fois léger et résistant (ce qui est un atout par rapport au verre par exemple, plus lourd et parfois moins solide). Il peut également être translucide, ce qui le démarque également du papier et en fait un incontournable de l'emballage et du packaging.

Un matériau « magique » donc, qui a très vite séduit les industriels, qui se sont empressés de le substituer au bois, au verre et à l'acier. Car, en plus des avantages liés à la matière elle-même, le plastique est vendu à des prix très attractifs.

Bon marché, solide et léger… Que pourrait-on lui reprocher ?

Eh bien, précisément le fait que le prix d'achat ne corresponde pas au réel coût de ce la matière représente en termes d'extraction des matières premières et de traitement des déchets. Le fait aussi que le plastique soit tellement résistant qu'il ne disparaisse jamais et mette des centaines d'années à se décomposer. Le fait encore qu'un simple coup de vent suffise à l'entraîner dans la nature. Et par-dessus le marché, la pollution environnementale et les dangers pour la santé qui y sont liés et qui éclatent au grand jour, cinquante ans après la création du matériau.

Même si l'idée n'est pas de bannir à tout jamais le plastique des pratiques humaines, **il est primordial d'en revoir l'usage**. Le plastique ne doit pas être « considéré comme un ennemi, mais il serait temps que la planète décide de plus en être esclave »[2]. Greenpeace sensibilisait par exemple dans une vidéo[3] au trajet de la petite cuillère en plastique : des millénaires d'activité terrestre et de sédimentation, l'extraction du précieux pétrole, les voyages en camions et en bateaux d'une industrie à l'autre, le plastique raffiné puis moulé, la grande distribution et puis enfin l'achat par un consommateur : « c'est encore trop d'effort d'utiliser une cuillère en métal que tu dois juste… laver ? » C'est tout le **paradoxe** de l'arrivée du plastique et du jetable sur nos marchés : utiliser une matière épuisable, qui a mis des milliers d'années à se former pour créer des objets dont la durée de vie, pour la moitié de la production, ne dépasse pas un an et qui une fois sur deux, sont jetés après une seule utilisation.[4] C'est pourtant le message qu'à coup de marketing comme la publicité ci-contre, les industries chimiques ont réussi à faire passer. Par son mode de vie si souvent éphémère, le plastique se distingue des autres matériaux : la moitié de la production de l'acier, par exemple, est injecté dans des constructions qui sont faites pour durer des décennies.

A. Du plastique pas net pour ma planète : s'informer pour mieux légiférer

Or, derrière la joie du « tout jetable », ce que la publicité omet de préciser, c'est **la question du devenir de ces futurs déchets**. Et c'est là qu'on peut parler de véritable envahisseur. En effet, depuis sa mise en circulation dans les années 1960, **8 milliards de tonnes** (soit 8 000 000 000 000 kg !) de plastique a été **produit.** C'est-à-dire que l'ensemble du plastique écoulé depuis lors est plus lourd que toute l'espèce humaine à l'heure actuelle (7,7 milliards d'humains). Ou qu'il équivaut à 1 600 pyramides de Khéops. Cette estimation de la production totale du plastique depuis sa création a été révélée en 2017 dans une étude dirigée par Roland Geyer, ingénieur et spécialiste en écologie industrielle.[5] Les scientifiques de cette étude se sont également intéressés au sort réservé à ces montagnes de déchets plastiques. Ainsi, ils ont pu établir que depuis la deuxième moitié du XXe siècle, **seuls 9 % des déchets plastiques ont été recyclés. 12 % ont été incinérés** (« valorisés énergétiquement »). Certains argueront que les filières de recyclage ont vu le jour plus tardivement et que cela expliquerait le si faible taux de plastique recyclé sur l'ensemble de la production. Or, l'étude précise que près de la moitié du plastique écoulé depuis son apparition a été générée au cours des quinze dernières années. Quand on sait que la première entreprise de recyclage de matières plastiques a vu le jour en 1973 aux États-Unis[6], l'argument avancé pour justifier le faible taux de recyclage est d'autant moins pertinent.

Que reste-t-il alors des 79 % de la production de plastique restant ? Ils s'amoncellent aux quatre coins de la planète, dans des centres d'enfouissement, des décharges à ciel ouvert, en pleine nature (comme sur la photo ci-contre, prise en France) **ou au fond des océans.** Comme le constate Laurent Le-

2 P. Jolly, « L'océan Pacifique, cimetière de milliards de microplastiques », *Le Monde.fr*, 8 septembre 2018, [en ligne :] https://www.lemonde.fr/contaminations-long-format/article/2018/09/08/l-ocean-pacifique-cimetiere-de-milliards-de-microplastiques_5352017_5347510.html, consulté le 23 avril 2019.

3 *L'histoire d'une cuillère en plastique*, Greenpeace, [en ligne :] https://www.youtube.com/watch?v=JhwXQA5w1MI.

4 « Des photographies inquiétantes des Caraïbes montrent une mer de plastique et de polystyrène », *Sain et naturel.com*, 27 novembre 2017, [en ligne :] https://www.sain-et-naturel.com/caraibes-mer-de-plastique.html?fbclid=IwAR2qtC36N8F9NZZcrhYHn8amZVT9ynrdLBlWeWozrMfYLgPcePyXxV_NgKw, consulté le 23 avril 2019.

5 L. Parker, « 91 % des déchets plastiques ne sont pas recyclés », *National geographic.fr*, s. d., [en ligne :] https://www.nationalgeographic.fr/environnement/91-des-dechets-plastiques-ne-sont-pas-recycles, consulté le 17 février 2019.

6 « Histoire du recyclage dans le monde », *Paprec.com*, [en ligne :] https://www.paprec.com/fr/comprendre-recyclage/recyclage/histoire-du-recyclage-monde consulté le 16 mai 2019.

breton, consultant français en océanographie qui a travaillé pour The Ocean Cleanup, « tout le plastique produit depuis les années 1950 se trouve toujours sur notre planète »[7]. Il a pu le constater lui-même en participant à la Mega expédition qui l'a conduit à analyser les **microplastiques** et les objets dérivant dans le plus grand **vortex de déchets** du monde, situé dans le Pacifique. Parmi les objets récupérés lors de l'expédition, en septembre 2015, il a pu identifier quelques dates de fabrication : **l'une remontait à 1977**, sept aux années 1980, 17 aux années 1990, 24 aux années 2000 et une à 2010.[8] On peut être surpris d'apprendre que des plastiques qui ont parfois été produits il y près de quarante ans et qui ont séjourné dans l'eau, brassés par les courants, chauffés par le soleil et dégradés par les micro-organismes marins sont **toujours en état et lisibles** (du moins suffisamment pour détecter l'année de fabrication).

40 ans et toutes ses dents

Les objets en plastique, parfois plus vieux que les chercheurs les découvrant, sont loin d'être des cas isolés. Il suffit de se balader le long du littoral pour rapidement se rendre compte du phénomène. En atteste par exemple cette photo frappante , prise en 2016 sur une plage de Calais, d'un déchet de yaourt portant l'enseigne des Jeux Olympiques de Montréal… qui se sont déroulés en 1976 et de l'autre côté de l'Atlantique !

Si le sable a sans doute participé à la conservation du pot de yaourt et de ses couleurs, c'est surtout la matière plastique elle-même qui est conçue pour résister. Un objet en plastique met entre 100 et 1 000 ans à se dégrader. Et encore, en principe, il ne disparaît jamais tout à fait, mais se décompose en microparticules de plus en plus fines, invisibles à l'œil nu.

« Rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme » disait Lavoisier. Le plastique n'échappe pas à cette loi. Ainsi, toute la matière plastique qu'on produit, de par le monde, même en triant bien, nous reviendra un jour d'une manière ou d'une autre en boomerang. L'étude publiée par l'ONG de protection de l'environnement World Wildlife Fund (WWF) le 5 mars 2019 rapporte que sur **les 310 millions de tonnes de déchets plastiques générées chaque année**, un tiers finit dans la nature.[9] En 2015, Jenna Jambeck et son équipe scientifique avaient déjà tiré la sonnette d'alarme après avoir découvert **que huit millions de tonnes supplémentaires de plastique se retrouvaient chaque année dans les océans**.[10] Cela fait une tonne toutes les quatre secondes et donc peut-être que déjà plus d'une centaine de tonnes (soit une trentaine d'éléphants) de plastique ont sombré dans l'eau depuis le début de votre lecture de cette analyse.

« Quoi ? Mais non, pas en Belgique quand même ! On n'a pas d'océan à proximité… ». On pourrait en effet facilement incriminer les pays asiatiques, dont nous parviennent les images de mers de déchets, de rues faisant office de décharges à ciel ouvert. Avant de blâmer, il convient cependant de réfléchir : de quel côté du globe se trouvent les têtes pensantes des grosses entreprises gourmandes de plastiques et d'emballages ? D'après l'enquête de Cash Investigation, chaque seconde dix tonnes de plastique sont produites. Plastics Europe, un des lobbies européens de la plasturgie, affirme que cette **production devrait s'accroître**

7 P. Jolly, *op. cit.*.
8 *Ibid.*
9 Dalberg Advisors, « Pollution plastique : à qui la faute ? Identification des défaillances systémiques et présentation du scénario zéro plastique dans la nature en 2030 », *wwf.fr*, mars 2019, [en ligne :] https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-03/20190305_Rapport_Pollution-plastique_a_qui_la_faute_WWF.pdf, consulté le 23 avril 2019.
10 L. Parker, *op. cit.*

de 4 % chaque année.[11] Dans le même temps, Zero Waste France a calculé que les pays européens étaient (tout de même) responsables du rejet de 150 000 à 500 000 tonnes de plastique dans les océans, chaque année.

En outre, certains éléments échappent peut-être à ceux qui veillent à ramasser leurs déchets derrière eux. La mer du Nord, les ports, les égouts, les fleuves et toutes les rivières qui s'y jettent sont autant de canaux qui finissent par rejoindre l'océan et par lesquels les déchets plastiques circulent. Quand on sait qu'**en Wallonie** le service public ramasse près de **7 000 tonnes de déchets balancés le long des routes**[12] et qu'à **Bruxelles** les dépôts sauvages correspondent à plus de 3 500 tonnes auxquels on peut rajouter **840 tonnes de déchets à l'entrée des avaloirs**[13] (avaloirs destinés à évacuer l'eau et susceptibles d'être la porte d'entrée des déchets plastiques vers l'océan), on s'étonne moins des chiffres mirobolants concernant nos rejets de plastiques dans l'océan.

Néanmoins, le plus gros de la pollution plastique des océans émise par le citoyen belge réside ailleurs. Cette fois, il s'agit surtout de **microplastiques**, invisibles à l'œil nu, insoupçonnables. Les deux éléments coupables de relâcher d'innombrables particules de plastiques à notre insu se trouvent dans nos activités presque quotidiennes : **les pneus des voitures et la machine à laver**. D'une part, via le crissement et l'usure des pneus sur le tarmac. Les microplastiques libérés sont emportés par les pluies ou par le vent. D'autre part, lors des lessives de vêtements neufs, fabriqués à base de fibres synthétiques (polyester, viscose, etc.). Les microplastiques sont alors directement injectés dans les canalisations d'eau, au risque d'être mal filtrés par les stations d'épuration et d'être relâchés dans la nature et de rejoindre, d'une façon ou d'une autre, les « continents de déchets », transportés par les courants.

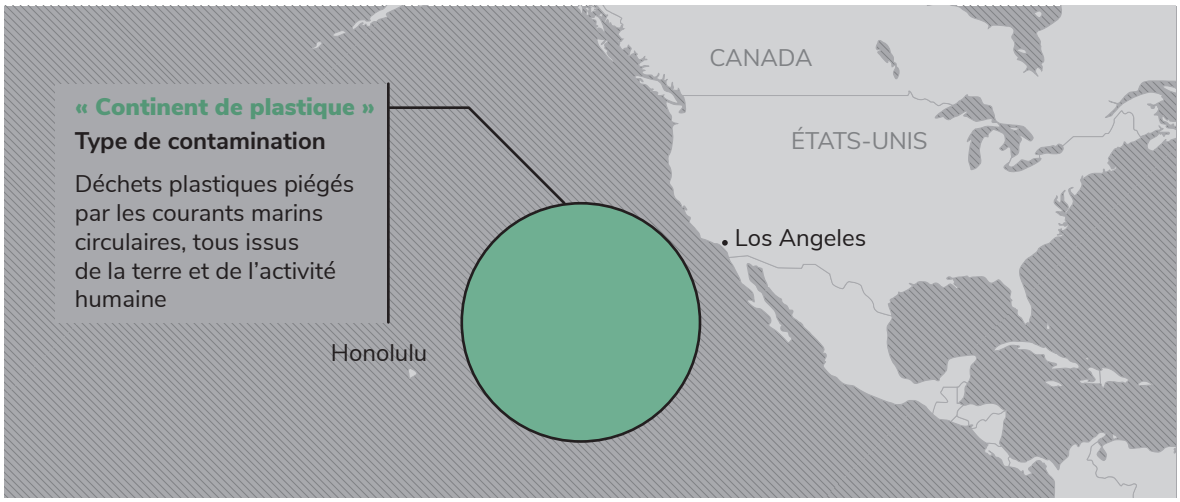

Source : d'après « L'océan Pacifique, cimetière de milliards de microplastiques », www.lemonde.fr

Une fois déversé dans l'océan, le macroplastique (c'est-à-dire, les objets ou les morceaux de plastique visibles à l'œil nu) se décompose en particules de plus en plus fines. En fait, il n'est pas correct de parler de « continent de plastique » quand on évoque **le *Great Pacific Garbage Patch***, littéralement la « grande plaque d'ordures du Pacifique » : cela fait penser au grand public qu'il existe un endroit dans l'océan, grand comme quatre à six fois la France, dont la surface est recouverte de déchets, de la même façon que dans une

11 P. Jolly, *op. cit.*

12 « Les pollueurs de la route encourent de lourdes amendes », *rtbf.be*, 1er juillet 2011, [en ligne :] https://www.rtbf.be/info/societe/detail_les-pollueurs-de-la-route-encourent-de-lourdes-amendes?id=6389143, consulté le 10 mai 2019.

13 « Rapport annuel – Bruxelles Propreté », *Preopreté-brussels.be*, 2016, [en ligne :] https://www.arp-gan.be/images/upload/files/Rapport_Annuel_2016_FR_Web.pdf, consulté le 13 mai 2019.

décharge. Or, dans les faits, il s'agirait plutôt d'une **immense « soupe de déchets** », dans laquelle tourbillonnent **1 800 milliards de morceaux de plastiques** plus petits que des grains de riz.[14]

Les scientifiques estiment à 5 000 milliards le nombre de morceaux de plastique flottant à la surface des océans (pour un total de 250 000 tonnes).[15] Une partie du plastique déversé dans les océans finit donc par couler et par tapisser les fonds marins. Des chercheurs ont eu la désagréable surprise de constater que même dans les fosses Mariannes, à 11 km de la surface, on retrouve des bouts de plastique et que les animaux des profondeurs ont tous ingéré l'une ou l'autre particule de microplastique.[16] D'autres organismes, vivant dans des eaux moins profondes, sont concernés par l'ingestion de microparticules. Ne pas se soucier du danger de cette **ingestion de plastique par les organismes à l'origine de la chaîne** alimentaire, « c'est comme si vous avaliez une corde de polypropylène de deux mètres et que vous espériez que ça n'ait pas d'impact sur votre santé ».[17] Cash Investigation, dans son dossier « Plastique, la grande intox », a mené l'enquête auprès d'un laboratoire scientifique de l'université de Toronto, spécialiste en écotoxicologie : l'expérience consistait à observer des poissons évoluant dans une eau de mer avec ou sans microplastiques. Au bout de quelques mois, **les poissons ayant ingéré du microplastique** présentaient un développement accéléré des cellules du foie, qui s'est mué, souvent, en **tumeurs cancéreuses**. Dans ce cas, le risque pour la santé dépend également du type précis de plastique avec lequel l'être vivant est entré en contact, ce sur quoi nous reviendrons.

Le macroplastique n'est pas en reste, en terme de dégâts sur les êtres vivants. Chaque année, **les débris qui dérivent déciment au moins 100 000 mammifères marins.**[18] De plus en plus médiatisée, la rubrique « chiens écrasés », s'est transformée en « cétacés étouffés » par les kilos de plastique obstruant leur estomac : un cachalot échoué en Espagne avec 29 kg de plastique dans l'estomac[19], un autre en Italie avec 22 kg de plastique dans l'organisme[20], une baleine aux Philippines fait monter l'enchère à 40 kg. Les tortues ne font plus la différence entre un sac en plastique et une méduse, les phoques sont étranglés par des filets, la vie marine pâtit de cette pollution de plus en plus massive de son habitat.

Des fosses Mariannes aux Pyrénées

L'océan et les fonds marins ne sont pas les seuls concernés : des experts s'intéressent de plus en plus à la présence de microplastiques en altitude, à la montagne, dans des lieux reculés, loin de toutes activités humaines et industrielles. Ainsi, en avril, des chercheurs de Toulouse sont parvenus à la conclusion qu'il « neigeait » du microplastique dans les Pyrénées ariégeoises. Ils ont observé une concentration anormale de « plus de

14 C. Deluzarche, « La pollution plastique va nous faire manquer d'oxygène », *Futura Sciences.com*, 21 mai 2019, [en ligne :] https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/photosynthese-pollution-plastique-va-nous-faire-manquer-oxygene-76151/?fbclid=IwAR27RoSbWaCIWmDRRzrYztIOWjx_jCZIsLtZbxtBseTYJvMtjcJQK7rsOnw, consulté le 25 mai 2019.

15 « Des microplastiques jusque dans les entrailles des océans », *La Libre.be*, 27 février 2019, [en ligne :] https://www.lalibre.be/actu/planete/des-microplastiques-jusque-dans-les-entrailles-des-oceans-5c762342d8ad5878f0f36713?fbclid=IwAR3GuRbr0nsg64PtChiOe6XBJA0wEBK1_iEu566Fd-lxZSX9vpIS48XvkLw, consulté le 21 mars 2019.

16 *Ibid.*

17 *Ibid.*

18 P. Jolly, *op. cit.*

19 A. Massiot, « Le plastique entre en détox », *Libération.fr*, 1 juin 2018, [en ligne :] https://www.liberation.fr/planete/2018/06/01/le-plastique-entre-en-detox_1656062, consulté le 23 avril 2019.

20 « En Italie, une femelle cachalot enceinte retrouvée morte avec 22 kg de plastique dans l'organisme », *Le Soir Mag.be*, 2 avril 2019, [en ligne :] https://soirmag.lesoir.be/215982/article/2019-04-02/en-italie-une-femelle-cachalot-enceinte-retrouvee-morte-avec-22kg-de-plastique, consulté le 23 avril 2019.

365 particules de microplastiques par mètre carré et par jour »[21]. Ces particules sont sans doute portées par le vent comme le sont les microplastiques dans l'eau par les courants. À la même période, des analyses ont été effectuées dans les Alpes italiennes, quant à la contamination du glacier Forni au plastique. Les sédiments analysés présentaient entre 28 et 74 morceaux de microplastique par kilo. « Nous avons désormais trouvé des microplastiques depuis les fosses océaniques jusqu'aux glaciers »[22] se désolait Roberto Sergio Azzoni, de l'université de Milan, après ces découvertes.

B. L'envers du plastique : un impact sur la santé ? Argument-clé pour convaincre politiques et électorat

Non, non, bien sûr que non, aucune étude n'a jamais pu tirer comme conclusion que le plastique était cancérogène, ou du moins pas sans être rabrouée. La pression est forte sur le secteur et au vu du nombre de facteurs qui peuvent favoriser le développement de cellules cancéreuses, il est difficile d'en isoler un seul et de le condamner. Les entreprises mènent si bien leur campagne de communication qu'une grande partie de la population considère qu'il est plus hygiénique d'abriter des aliments dans du plastique que de ne pas le faire. Le « film alimentaire » a encore de beaux jours devant lui ; les pommes emballées une par une n'ont pas été manipulées par les doigts sales des gens faisant leurs courses ; les couverts en plastiques ne prendront pas les poussières s'ils sont bien à l'abri dans une pochette en plastique (de même pour la paille) ; l'eau en bouteille contient certainement moins de microplastiques et autres perturbateurs endocriniens, car elle provient d'une source et pas de mon robinet. Difficile de démonter du jour au lendemain un tel rapport au plastique.

Et pourtant… derrière la transparence, la souplesse ou la brillance du plastique se **cachent des additifs** pétrochimiques, dont la toxicité a été prouvée. C'est le cas, par exemple du DEHF (di[2-ethylhexyl] fumarate), utilisé pour rendre les bouteilles en plastique plus souples. Une nouvelle étude en Allemagne a démontré que cet élément chimique était responsable d'une activité anti-œstrogénique, capable d'affecter la fertilité (masculine surtout) voire le sexe des personnes en contact avec de fortes doses de DEHF.[23]

Néanmoins, les industriels ne sont **pas légalement tenus de rendre publique la liste de ces additifs**, qui constituent en moyenne 7 % de la masse des plastiques non fibreux.[24] Le consommateur peut toutefois essayer de prendre conscience du contenu de ses emballages (et particulièrement ceux alimentaires) en identifiant le numéro attribué au type de plastique.

En plus des risques avérés pour la santé lors de la manipulation et de l'utilisation de certaines matières plastiques, un rapport publié en février 2019 par le Center for International Environmental Law (CIEL) a mis en avant **le risque sanitaire à l'échelle mon-**

21 S. Allen, et *alii*., « Atmospheric transport and deposition of microplastics in a remote mountain catchment », *Nature Geoscience*, 12, 2019, p. 339-344, cité par S. Senet, « Les microplastiques voyagent aussi dans les airs », *Journal de l'Environnement*, 16 avril 2019, [en ligne :] http://www.journaldelenvironnement.net/article/les-microplastiques-voyagent-aussi-dans-les-airs,97159, consulté le 23 avril 2019.

22 R. S. Azzoni, cité par « Océans : sur les traces du mystère du "plastique perdu" », *Le Point.fr*, 9 avril 2019, [en ligne :] https://www.lepoint.fr/monde/oceans-sur-les-traces-du-mystere-du-plastique-perdu-09-04-2019-2306692_24.php, consulté le 23 avril 2019.

23 « L'eau en bouteille contient plus de 24 000 produits chimiques, y compris des perturbateurs endocriniens », *Santé-nutrition.org*, 12 février 2016, [en ligne :] https://www.sante-nutrition.org/leau-en-bouteille-contient-plus-de-24-000-substances-chimiques-y-compris-des-perturbateurs-endocriniens/?fbclid=IwAR0sXzJS60qOBmxU-g6wqXvppHb4d-w_cdU8ae4zOcvoiIVFhvM46Ag4cV5U, consulté le 22 février 2019.

24 « Un rapport alerte sur les effets nocifs du plastique sur la santé tout au long de son cycle de vie », *Zero Waste France*. org, 27 mars 2019, [en ligne :] https://www.zerowastefrance.org/alerte-effets-nocifs-plastique-sante, consulté le 4 avril 2019.

diale du plastique dans son ensemble. Il faut en effet, considérer, au-delà de l'utilisation, la phase d'extraction des matières premières à l'origine du plastique, de fabrication, de transport et puis de traitement des déchets (ou de dispersion dans la nature). Or, si l'on cumule les étapes du cycle de vie du plastique, l'impact potentiel du plastique sur notre santé est alarmant. **Les effets peuvent être très divers, concernant aussi bien l'immunité, la respiration, la fertilité que le déclenchement de cancers**.

Même s'il est difficile d'évaluer à quel point l'omniprésence du plastique est un danger sanitaire pour l'homme, **il est temps de repenser son utilisation, sa libre mise en circulation sur le marché, voire même son coût**.

Les trois matériaux plastique dont il faut se méfier

Le PVC, polychlorure de vinyle, qu'on retrouve dans certaines bouteilles, flacons, et jouets souples (du style canard en plastique) nécessite des phtalates pour être flexible. Imitant le fonctionnement des œstrogènes (hormones sexuelles), il augmente le risque d'infertilité masculine (et de problèmes de descente testiculaire).

Le PS, polystyrène, utilisé dans la vaisselle jetable, les cornets de pâtes ou la « frigolite », est particulièrement instable lorsqu'il est exposé au gras ou à la chaleur. La migration du styrène dans les aliments est suspectée d'être néfaste pour la santé, cet élément étant reconnu comme toxique pour le cerveau et le système nerveux et pouvant affecter le foie, les reins, l'estomac.

Le PC, polycarbonate, plastique majeur dans la septième catégorie, est réputé pour sa résistance thermique. Or, pour obtenir une telle matière, sa fabrication requiert du bisphénol A (BPA), un perturbateur endocrinien, susceptible de migrer du plastique au liquide et provoquant une perturbation hormonale une fois infiltré dans l'organisme humain. Les producteurs d'objets en plastique de ce type en sont même venus à devoir rassurer leurs consommateurs de l'absence de ce terrible élément chimique, comme on peut le voir sur l'image ci-contre.

Une fiche plus précise reprend en annexe les sept éléments plastiques et leur impact sur la santé.

C. Le recyclage ou la fausse bonne idée qui conduit à l'interdiction de plastiques à usage unique

Repensons donc son utilisation… ou sa réutilisation : BINGO ! avec un système de recyclage et de collecte efficace, on peut s'attaquer en profondeur au problème du traitement des déchets et d'extraction de matières premières. **On ne parlera plus de « déchets » plastiques, mais de « ressources »**. Voilà donc qu'apparaît dès 1973 la première entreprise de recyclage des matières plastiques. Cela marche déjà bien pour le verre, le métal et le papier, pourquoi pas le plastique ?

Parce que, contrairement au verre qui, même recyclé, conserve ses propriétés, la composition du plastique évolue au fil des étapes du recyclage, et ne pourra pas être réutilisée pour les mêmes fonctions. Pour illustrer, prenons l'exemple de la bougie : la cire fondue, une fois figée, reprend l'aspect d'une bougie et la même composition chimique. Ce qui se passe au cours du recyclage du plastique, ce serait comme si la cire de la bougie, une fois fondue, se muait en huile d'olive ou en vinaigre balsamique. On peut faire quelque chose de

ce nouveau composant, mais sans doute pas une bougie. À la limite, on pourrait réutiliser un peu de l'huile d'olive pour reformer une nouvelle bougie, mais il faudrait ajouter d'autres ingrédients. Eh bien, c'est ce à quoi on assiste aujourd'hui dans l'industrie recourant au plastique et au recyclage.

C'est le cas, par exemple, de Coca-Cola. L'entreprise a dévoilé, en janvier 2018, son ambitieux projet en matière de recyclage. L'idée est d'arriver à **mettre en place « Un Monde Sans Déchet »** d'ici 2030. Non pas que le géant de la boisson renoncerait subitement aux emballages plastiques : il voudrait faire en sorte que ces derniers ne soient plus considérés comme des déchets mais des ressources. « Afin de faire de l'économie circulaire une réalité pour les emballages »[25], François Gay-Bellile, le président de Coca-Cola France explique que la firme veille à ce que ces **emballages soient 100 % recyclables**, sensibilise la population pour **favoriser la collecte** de ses bouteilles et **soutient financièrement les filières du recyclage** du pays (l'entreprise a en effet investi plus de 8 millions d'euros dans Infineo).

Si les bouteilles sont effectivement 100 % recyclables (le plastique PET, utilisé pour les bouteilles alimentaires, est une matière largement recyclée), **elles ne sont certainement pas 100 % recyclées**. Tout d'abord parce qu'un recyclage *bottle to bottle* n'existe pas : une bouteille en plastique ne refera jamais une bouteille en plastique. Lors du recyclage le plastique PET perd une partie de ses propriétés et devient soit impropre au secteur de l'emballage alimentaire (risque de contamination avec d'autres plastiques lors du tri), soit incompatible avec du PET neuf pour former une nouvelle bouteille. Ensuite, parce que pour l'instant, malgré les pourcentages avancés par les firmes, la part de plastique recyclé dans les bouteilles est minime. Ainsi, alors que le directeur du développement durable chez Coca-Cola European Partners France annonce que l'objectif, en Europe, est de passer « de 30 % à 50 % de contenus recyclés dans les bouteilles d'ici 2025 »[26], on apprend de la bouche de Michael Goltzman, au micro d'Elise Lucet pour Cash Investigation, qu'en Europe, les 25 % annoncés en 2015 sont à peine atteint de moitié et qu'à l'échelle mondiale, actuellement, **la part de plastique recyclé dans les bouteilles atteint à peine 7 %**. Pour les 93 % restant, sur les 120 milliards de bouteilles produites chaque année, il s'agit toujours de plastique « vierge », directement issu du pétrole. En l'occurrence, donc, **le recyclage n'est pas synonyme d'une réduction drastique de la production de plastique**. Et, comme nous allons le constater, il manque d'infrastructures pour être une solution réellement efficiente à la réalisation d'un « monde sans déchet ».

En effet, pour que le recyclage fonctionne et que son coût se résorbe face aux matières premières non recyclées, il faut que différents facteurs soient réunis : la **bonne volonté des consommateurs**, un **service public efficace au niveau de la collecte** et des **entreprises performantes en matière de recyclage**. Or, chacun de ces points fait défaut.

La **bonne volonté des citoyens**, si elle est largement saluée en Belgique, pays exemplaire concernant le tri dans son ensemble, répond moins à l'appel quand il s'agit des matières plastiques. Comme on peut le lire sur la carte ci-contre, la moitié seulement du plastique recyclable qui évolue sur le sol belge est recyclée (alors que quand il s'agit du verre, on atteint des taux de plus de 95 % ![27]). En France, pays dont la production de plastique est bien plus importante qu'en Belgique (comme on peut le voir sur le graphique des statistiques européennes), la part recyclée ne correspond qu'à un cinquième de la masse totale.

« De tous les peuples de la Gaulle, les Français sont certainement les plus pollueurs ! » serait-on tenté de dire en observant

25 « Coca-Cola poursuit sa transformation et annonce son ambition pour « Un Monde Sans Déchet » », *Coca-cola-France.fr*, 8 février 2018, [en ligne :] https://www.coca-cola-france.fr/espace-presse/corporate/coca-cola-poursuit-sa-transformation-et-annonce-son-ambition-pour-un-monde-sans-dechet, consulté le 23 avril 2019.

26 *Ibid.*

27 « Collecte et recyclage du verre en Europe », *Planetoscope.com*, 2012, [en ligne :] https://www.planetoscope.com/recyclage-collecte/1308-collecte-et-recyclage-du-verre-en-europe.html, consulté le 7 mai 2019.

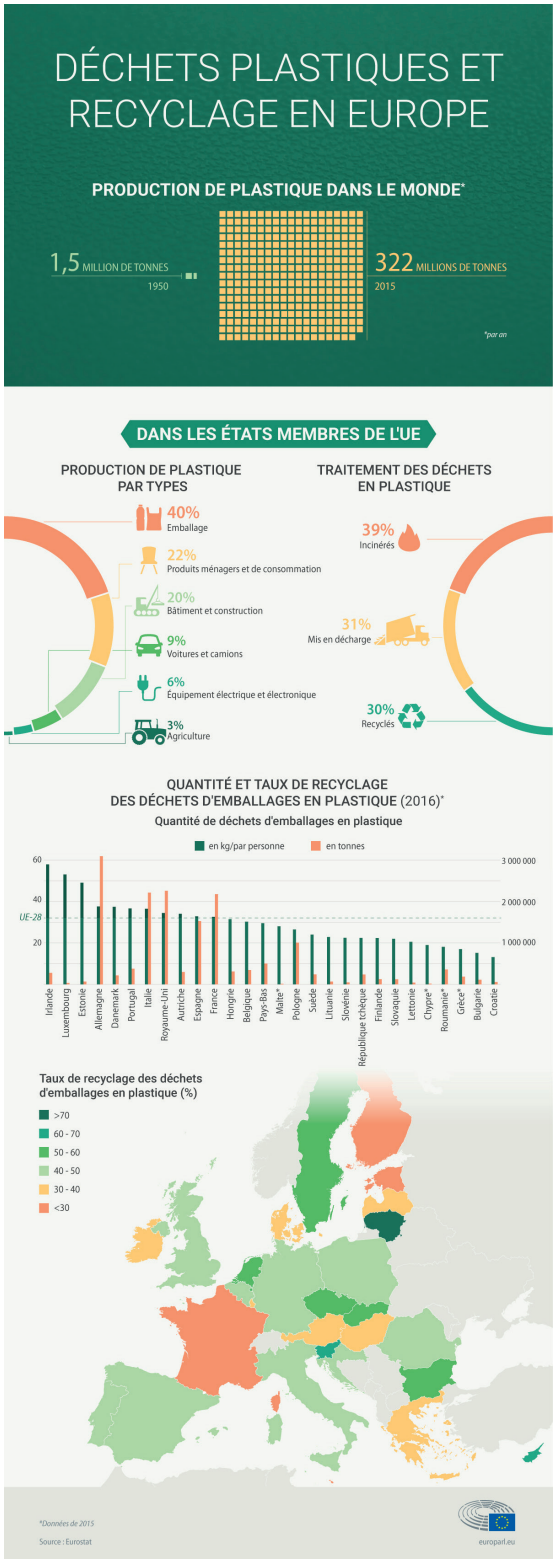

Source : www.eurparl.europa.eu, Eurostat, données 2015

la carte ci-dessus (ce que certains agents de centre de tri vous confirmeront, comme au Pays Basque où il a fallu lancer une campagne d'affichage choc pour sensibiliser les habitants à mieux trier[28]). S'il y a peut-être quelque chose de vrai dans une telle affirmation (en tout cas, en matière de tri), il y a aussi **un véritable problème d'infrastructures** sous-jacent.

En effet, si l'on prend le cas de la France (qui est assez représentatif de la situation actuelle dans les pays développés), on se rend rapidement compte que les entreprises de recyclage ne sont pas en mesure d'absorber les millions de tonnes de déchets plastiques produites chaque année dans l'Hexagone. En fait, **la production** même de plastique – 900 000 tonnes chaque année – **est déjà largement supérieure à la capacité d'absorption des centres de recyclage** (400 000 tonnes). Les déchets recyclables restants (à peu près 200 000 tonnes) sont exportés pour être traités dans les firmes asiatiques et particulièrement chinoises. **Or, coup de tonnerre en juillet 2017 : la Chine déclare qu'elle ne tient plus à être « la poubelle du monde ».**[29] Les dérives liées à ce commerce de déchets recyclables (pourtant très lucratif) ont décidé les autorités chinoises à prendre des mesures radicales : interdiction d'importer certains types de déchets, seuils d'impureté autorisés divisés par trois, déchets les plus polluants bannis du territoire et réglementation accrue pour les entreprises de recyclage chinoises et leurs dispositifs. À l'origine de ces révisions, **les autorités publiques ont manifesté leur volonté de « protéger l'environnement et la santé publique »**[30]. Pour les pays exportateurs de déchets, et particulièrement de déchets plastiques, c'est une catastrophe. Les exportations mondiales, en deux ans, ont chuté de 80 %, passant de 7,35 à 1,5 millions de tonnes !

28 V. Menut, « Pays basque : le coup de gueule de Bil Ta Garbi contre les horreurs du tri », *France Bleu.fr*, 26 avril 2019, [en ligne :] https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/pays-basque-le-coup-de-gueule-de-bilta-garbi-contre-les-horreurs-du-tri-1556287520, consulté le 7 mai 2019.

29 « La Chine ne veut plus être la poubelle du monde, les pays riches paniquent », *Le Figaro.fr*, 22 janvier 2018, [en ligne :] http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/01/22/20002-20180122ARTFIG00052-la-chine-ne-veut-plus-etre-la-poubelle-du-monde-les-pays-riches-paniquent.php, consulté le 13 avril 2019.

30 « Recyclage. La Chine ne veut plus être la poubelle du monde », *Courrier international.com*, 24 janvier 2018, [en ligne :] https://www.courrierinternational.com/article/recyclage-la-chine-ne-veut-plus-etre-la-poubelle-du-monde, consulté le 13 avril 2019.

Si cette crise des déchets a eu un impact conséquent sur le marché du recyclage, avec l'effondrement du prix de la matière recyclable, elle a également eu des conséquences positives. Cette fermeture radicale des frontières chinoises aux déchets a eu, par exemple, **un effet bénéfique pour les filières de recyclage européennes**. Le premier réflexe, pour les exportateurs, fut d'abord de transvaser leurs cargos-poubelles dans les pays asiatiques avoisinants. Seulement, ce repli massif a créé un engorgement tel que les filières européennes (l'industrie papetière surtout), peut-être moins attractives en termes de prix, ont bénéficié de cet afflux de matières recyclables.

Passe le plastique à ton voisin

Néanmoins, en ce qui concerne les filières plastiques, on sent bien que le détournement des déchets vers d'autres pays asiatiques n'a pas fait disparaître les dérives pointées par les Chinois, mais ne fait, en réalité, que le reporter. Le 28 mai 2019, la ministre de l'Environnement de la Malaisie (ci-contre), a décidé elle-aussi de renvoyer plus de 3 000 tonnes de déchets (60 containers) « à l'envoyeur ». Elle ne tolérera plus de recevoir ces déchets « contaminés », c'est-à-dire non homogènes, de piètre qualité et non recyclables, ou des containers « traîtres » dont le véritable contenu est caché derrière un ou deux ballots de plastique recyclable.[31]

Une autre retombée positive liée à cette crise, et qui nous intéresse tout particulièrement, est **l'incitation à réduire le plastique à la source**. Des villes américaines, particulièrement, ont été submergées par les déchets qu'elles avaient l'habitude de collecter et d'exporter et les frais de traitement et de stockage ont explosé. Ainsi, une ville comme Philadelphie incinère désormais la moitié de ses déchets recyclables. Certaines villes de moins grande ampleur ont tout simplement mis fin à leur programme de recyclage.

Un programme qui n'est plus rentable pour ces villes, maintenant que la Chine a fermé ses portes ? Jan Dell, directrice de l'association Last Beach Cleanup, affirme qu'au-delà même de la crise chinoise, le **recyclage est loin d'être une solution économiquement rentable**. La crise a eu le mérite de faire tomber les masques : « Plus tôt nous accepterons que le recyclage est économiquement impraticable, plus tôt nous pourrons faire des progrès en réglant le problème de la solution plastique. »[32] Elle n'est pas la seule à tenir ce genre de propos. Le recyclage du plastique, dans un modèle d'économie circulaire, est « quasi impossible » martèle Charles Moore, le premier scientifique à avoir médiatisé l'existence et les dangers liés au GPGP (la « soupe de plastique »). Ce n'est pas rentable pour les fabricants, qui se retrouvent concurrencés par des matières neuves aux prix imbattables, du fait notamment du coût dérisoire des hydrocarbures. **La seule solution ? « Couper le robinet du plastique », « sortir de la logique capitaliste », « de la logique du «tout-recyclage» apparemment vertueuse »** qui tient plus du discours productiviste et industrialiste. Parce que le recyclage « gratuit, sans pertes, sans pollutions »[33] n'existe pas, conclut le sociologue Baptiste Monsaingeon, spécialiste dans

31 R. Loheswar, « Minister ships back 450 metric tonnes of plastic waste, brands Malaysian importers 'traitors' », *Malay Mail.com*, 28 mai 2019, [en ligne :] https://www.malaymail.com/news/malaysia/2019/05/28/malaysia-ships-back-450-metric-tonnes-of-imported-plastic-waste/1757070 ; « Importers of contaminated plastic waste are traitors – Yeo », *The Borneo Post*, 28 mai 2019, [en ligne :] https://www.theborneopost.com/2019/05/28/importers-of-contaminated-plastic-waste-are-traitors-yeo ; J. Labracherie, « La Malaisie va retourner à l'envoyeur des tonnes de déchets plastiques », *Courrier international.com*, 28 mai 2019, [en ligne :] https://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/environnement-la-malaisie-va-retourner-lenvoyeur-des-tonnes-de-dechets-plastiques?fbclid=IwAR3WLtxa4mlf9BvFK8qsnXfqYYuD6QbI1IQC9mJEhU-eEXE7JqhvX5HuBDs, consulté le 29 mai 2019.

32 C. Levenson, « De plus en plus de villes américaines arrêtent de recycler », *Slate.fr*, 26 mars 2019, [en ligne :] http://www.slate.fr/story/174999/etats-unis-villes-dechets-recyclage-trop-cher, consulté le 13 avril 2019.

33 P. Jolly, *op. cit.*

l'étude des déchets.

C'est précisément cette prise de conscience de la nécessité de réduire le plastique à la source qui nous intéresse. Ainsi, il n'est pas étonnant de constater que **les démarches de la Commission européenne en matière de législation à propos des plastiques à usage unique sont concomitantes aux annonces de la Chine** quant au sort du recyclage sur son territoire. L'annonce chinoise a sans doute accéléré la réflexion de la Commission.

D. 2015 : mas-sac-re du plastique à usage unique

C'est dans cette optique qu'un premier pas est amorcé en 2015 : aux quatre coins de l'Europe, **les sacs plastiques à usage unique sont déclarés *persona non grata***. La directive européenne 2015/720, du 29 avril 2015, vient en effet préciser les objectifs de réduction du plastique à usage unique, déjà évoqués dans la directive relative aux emballages de 1994. D'ici 2025, l'Union européenne ambitionne que le niveau de consommation annuelle ne dépasse pas les quarante sacs en plastique légers par personne. L'idée serait ainsi de diminuer drastiquement la production de sacs en plastique sur le territoire européen. Il faut dire qu'en 2010, les chiffres liés aux **sacs en plastique** s'élevait à **100 milliards** rien qu'au niveau européen et à près de **500 milliards à travers le monde**[34]. Ces chiffres mirobolants et le cout lié à la production de sacs en plastique à usage unique, concernant les commerces, en termes de gaspillage de matières premières et relatif à notre environnement (et à notre santé *in fine*) ont été les déclencheurs d'une législation plus forte dans de nombreux pays. Ainsi, en 2002, bien avant l'Union européenne, le Bangladesh avait été le premier pays au monde à interdire les sacs en plastique.[35] La carte ci-contre permet également

États avec interdiction du sac plastique

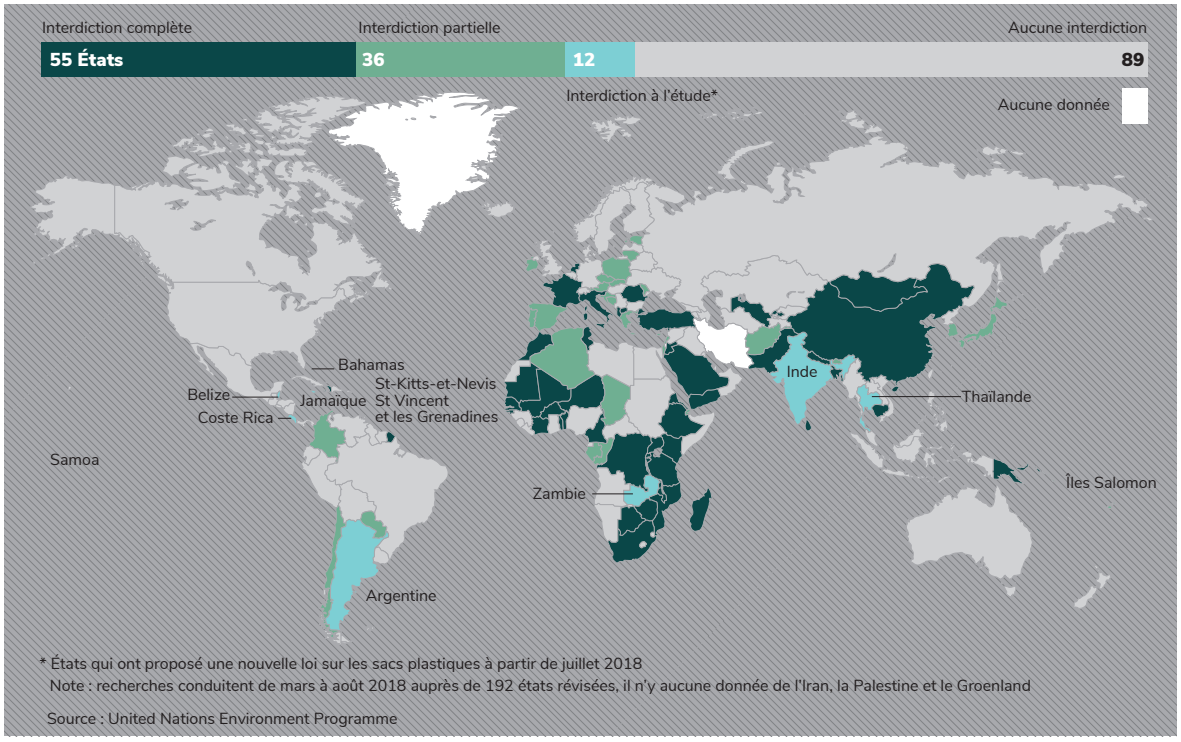

* États qui ont proposé une nouvelle loi sur les sacs plastiques à partir de juillet 2018
Note : recherches conduitent de mars à août 2018 auprès de 192 états révisées, il n'y aucune donnée de l'Iran, la Palestine et le Groenland

Source : United Nations Environment Programme

34 E. Férard, « Ces sacs en plastique 'biodégradables' ont survécu trois années enfouis dans le sol », *Geo.fr*, 29 avril 2019, [en ligne :] https://www.geo.fr/environnement/ces-sacs-en-plastique-biodegradables-ont-survecu-a-trois-annees-enfouis-dans-le-sol-195429?fbclid=IwAR3PJnqZQQDOAaJaJj9YGdrjMOvSTepTvkWIxMi-ZUemVqc8_jZF4d--KCo, consulté le 17 avril 2019.

35 M. Lacroux, « Quels pays ont déjà interdit le plastique à usage unique ? », *Libération.fr*, 29 mars 2019, [en ligne :] https://www.liberation.fr/planete/2019/03/29/quels-pays-ont-deja-interdit-le-plastique-a-usage-unique_1718135, consulté le 21 mai 2019.

de prendre conscience du nombre de pays, en Afrique et en Asie, qui lui ont emboîté le pas.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que le « plastic bag ban » ne signifie pas l'extinction immédiate des sacs plastiques de moins de 50 microns, mais une **interdiction**, dans un premier temps, **de sa distribution gratuite et automatique**. En Europe, de nombreux pays, après avoir franchi cette étape, ont décidé d'aller plus loin encore dans la démarche en **bannissant ce type de sac plastique en caisse**. C'est le cas, par exemple de la France, qui en a interdit la distribution en juillet 2016 et qui a étendu cette interdiction aux sacs « fruits et légumes » en janvier 2017. En Belgique, les régions ont pris l'initiative : la **Région de Bruxelles-Capitale**, par exemple, a adopté **l'interdiction des « sacs de caisse » à usage unique en septembre 2017** (en décembre 2017 pour la Région wallonne) et celle **de tous les autres sacs** destinés à l'emballage des marchandises en magasin **en septembre 2018** (la Région wallonne a juste admis une dérogation jusque mars 2020 pour les fruits et légumes en vrac, à condition que le sac soit compostable à domicile). Les réflexions sont toujours en cours en Région flamande.

Plutôt qu'une interdiction, certains pays comme le Danemark ou les Pays-Bas ont **appliqué une taxe supplémentaire à la vente des sacs**, ce qui permet également de diminuer efficacement l'usage de sacs en plastique (diminution allant jusqu'à 71 % aux Pays-Bas !). **Il faut dire que ces mesures sont largement soutenues par l'opinion publique**. En France, par exemple, 82 % des citoyens se déclaraient en faveur de l'interdiction de sacs plastiques au moment de son adoption.[36]

Néanmoins, comment fait-il aujourd'hui, ce citoyen européen, pour transporter dans ses deux mains des tomates-cerises ou du riz en vrac sans avoir des allures de Petit Poucet ? La grande (et moins grande) distribution lui propose **une ribambelle de solutions** : sacs biodégradables, sacs en papier, sacs en plastique rigide, sacs en coton, etc. Voilà donc le problème réglé !

Pas si sûr, cependant… Il convient d'informer au mieux la population pour qu'elle puisse faire un meilleur usage de ses « porte-courses » et que sa démarche post-sacs en plastique n'ait pas plus d'impact environnemental que les sacs en plastique à usage unique eux-mêmes.

Ainsi, on peut identifier deux catégories de sacs qui substituent au plastique à usage unique : **des sacs à usage unique dont la matière peut être compostée ou recyclée** (papier) et serait moins néfaste en cas de dispersion dans la nature ; **des sacs conçus pour la réutilisation** (en coton, en plastique solide).

Chaque catégorie présente des avantages et des inconvénients. Dans la première catégorie, si l'idée des sacs biodégradables est louable, sa réalisation **manque de critères et d'uniformisation de la notion de « biodégradable »**. Les résultats d'une enquête menée pendant trois ans sur la dégradation des sacs à usage unique par l'Université de Plymouth, publiés en avril 2019, ont démontré qu'après 27 mois enfouis sous la terre ou brassés par la mer, les sacs « biodégradables » ne présentent pas d'état de dégradation et sont toujours capables de porter des kilos de courses ménagères. La promesse de dégradation, et donc par là d'une diminution de la pollution, est loin d'être tenue. Le cas des sacs « compostables » est légèrement différent : ceux enfouis dans le sol ont gardé leur forme originale, mais s'effritent sous le poids des courses, tandis que dans l'eau de mer, le sac s'est disséminé en trois mois. L'entreprise Vegware, qui a fourni les sacs compostables à l'étude, ne s'étonne pas tellement des tels résultats rappelant que l'enfouissement d'un sac ne permet pas de rassembler les éléments essentiels au compostage (microbes, oxygènes, humidité, chaleur). « **Jeter un produit dans l'environnement reste une ordure, compostable ou non** »[37]. En somme, pour que ce type de sacs plastiques

36 L. Chatel, « #2 – Déchets plastiques : comment agir ? », *Zero Waste France*.org, 24 août 2018, [en ligne :] https://www.zerowastefrance.org/2-dechets-plastiques-comment-agir/, consulté le 13 mai 2019.

37 E. Férard, *op. cit.*

fassent une réelle différence par rapport au sac plastique à usage unique, il faudrait que le consommateur veille à ce que ces sacs aboutissent dans des composts ou dans des entreprises de biométhanisation plutôt que dans des incinérateurs et des décharges. De même pour les sacs en papier : l'utilisation du papier n'est rentable que s'il peut être recyclé et remis en circulation.

La deuxième catégorie de sacs se rallie déjà à un concept plus efficace sur le plan environnemental : la réutilisation. **Réutiliser un sac, c'est prolonger sa durée de vie et retarder le moment où l'on devra s'inquiéter de son élimination puis en racheter un nouveau**. Or, les matériaux utilisés dans la première catégorie, dans le quotidien, risquent de se déchirer, de s'abîmer ou d'être assimilés à des ordures, dont la réutilisation est impensable. C'est pourquoi, dans cette deuxième catégorie, on répertorie **les sacs en coton et en plastique plus solide**, moins susceptibles de s'abîmer pendant l'utilisation. L'introduction d'une telle catégorie de sacs présente de nombreux avantages pour les entreprises de distribution (mais pas que !) : ces nouveaux sacs peuvent être commercialisés et servir également de support publicitaire personnalisable « potentiellement plus pérenne »[38] qu'avec un sac en plastique à usage unique. Cependant, il ne faut pas négliger le fait que la production d'un sac en coton neuf est extrêmement coûteuse en ressources. Ainsi, pour éviter que le totebag (sac en tissu léger beige) tendance ne soit totalement contre-productif par rapport à son intention de départ qui s'insère dans une démarche écologique, il faut faire en sorte que le consommateur **le réutilise un maximum de fois** avant de l'oublier au fond d'un placard ou, dans le pire des scénarios, de le jeter à la poubelle.

Pour éviter le gaspillage de ressources et le *greenwashing* (le fait de faire croire qu'un objet est plus écologique, alors que c'est peut-être loin d'être le cas), les entreprises (et les politiques en soutien derrière elles) doivent veiller à **installer le concept de « réutilisation » dans le chef des consommateurs et à les motiver dans ce sens**. Exki, par exemple, donne des points de réduction aux clients qui reviennent avec un de leur sac en carton pour la nourriture à emporter. Les entreprises, au lieu d'offrir un totebag (sac en tissu simple) dans les *goodies* habituels, pourraient mettre en place des ateliers de création de totebag à partir de vieux t-shirts (les instructions pour réaliser un tel sac sont facilement accessibles sur Internet et peuvent convenir aux plus novices[39] comme aux plus aguerris de couture[40]).

Dans tous les cas, **les effets des mesures prises pour limiter la production et la pollution des sacs en plastique à usage unique se font déjà ressentir**. C'est le cas en mer du Nord, par exemple : avant 2010, 40 % des chaluts naviguant au large des côtes du Royaume Uni ramenaient au moins un sac plastique dans leurs filets. Aujourd'hui, le pourcentage a diminué de plus de moitié, tombant à 16 %.[41]

38 « FAQ – Interdiction des sacs en plastique à usage unique (<50 microns) », *Bruxelles Environnement.be*, dernière mise à jour le 19 octobre 2018, [en ligne] : https://environnement.brussels/thematiques/dechets-ressources/vos-obligations/interdiction-des-sacs-plastiques/faq-interdiction-des, consulté le 13 mai 2019.

39 Que faire avec les vieux t-shirt que vous ne portez plus ? Dorothée Loussard décrit le mode d'emploi pour arriver du t-shirt au totebag ici : https://www.terrafemina.com/article/diy-comment-faire-un-tote-bag-avec-un-t-shirt-sans-coudre_a316045/1, consulté le 15 mai 2019.

40 Recette Do It Yourself (« Fais le toi-même ») d'un sac en tissu losange, aussi chic que pratique : https://www.make-mylemonade.com/blog/diy-tote-bag-losange/, consulté le 15 mai 2019.

41 « Les efforts de l'UE contre le plastique portent leurs fruits », *Euractiv.fr*, 6 avril 2018, [en ligne :] https://www.euractiv.fr/section/developpement-durable/news/les-efforts-de-lue-contre-le-plastique-portent-leurs-fruits, consulté le 21 mai 2019.

E. Le sac plastique, éclaireur de l'armada à usage unique : les mesures clés de la Commission européenne

Si des progrès ont été observés concernant le sac en plastique à usage unique, il ne faut pas oublier qu'il n'est pas le seul parasite plastique de notre environnement. **Gobelets, assiettes, couverts, touillettes, pailles sont autant d'indésirables pour nos océans** dans lesquels on les retrouve en masse.

Les dix déchets plastiques les plus ramassés en milieu marin dans le monde, en 2017

Collecte de l'association Surfrider

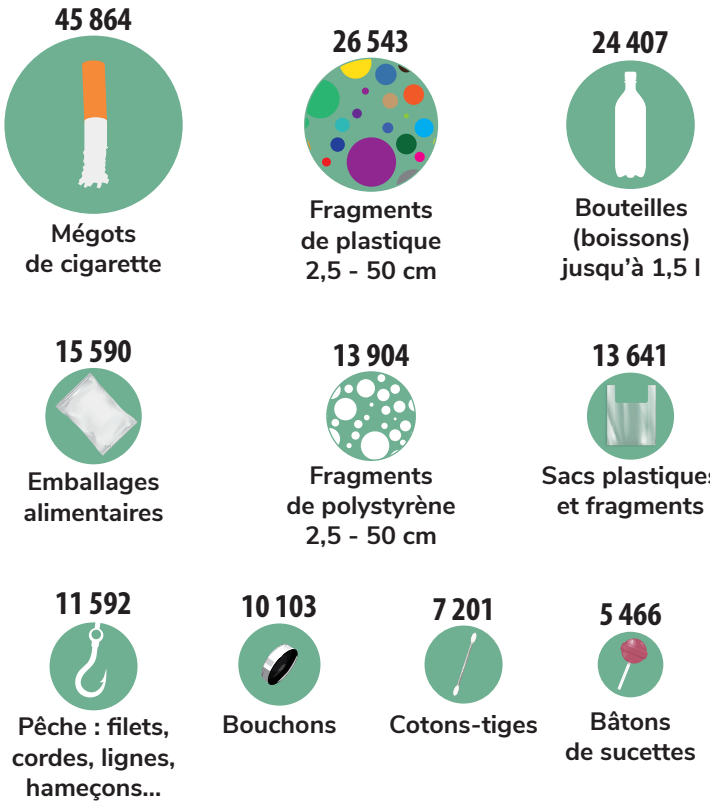

Source : d'après Surfrider, Bilan environnemental des initiatives océanes 2017

Face à cela, les entreprises productrices de plastique se plaisent à pointer du doigt l'incivilité des consommateurs et à se défausser de leurs responsabilités en amont. Les citoyens avertis, luttant contre la pollution plastique, essaient alors d'interpeller les politiques, les seuls capables de mettre en œuvre des mesures contraignantes pour les entreprises et susceptibles de « couper le robinet du plastique ».

Car si une partie de la population se sent prête à renoncer à la facilité de l'usage unique comme l'appuie Roland Geyer : « [e]n tant que société, nous devons nous demander si cela ne vaut pas la peine de sacrifier un peu de notre confort au profit d'un environnement plus propre et plus sain »[42], il s'avère plus **difficile pour une entreprise de renoncer à une filière super rentable tant que personne ne le lui impose**. Dans un marché où la vision court-termiste prévaut, le plastique – dont les faibles coûts de production permettent une vente à des prix attractifs tout en bénéficiant de marges intéressantes – à usage unique – concept qui permet de faire revenir rapidement le consommateur – est particulièrement avantageux. Qui aurait la patience (économi-

42 L. Parker, *op. cit.*

quement parlant) de convaincre, générations après plusieurs générations, les consommateurs d'acheter une fois pour toute un produit de haute qualité à un prix plus conséquent ?

Un moyen efficace pour faire pression sur ce type d'entreprises est de **légiférer au niveau politique** à propos des normes qui, en l'occurrence, seront les plus à même de préserver l'environnement et notre santé, même si elles ne sont pas les plus rentables. **L'intérêt de santé publique et de préservation de la nature doit pouvoir primer sur la rentabilité économique de certains produits** (comme c'est le cas avec les cigarettes, l'alcool, l'amiante, le glyphosate…). La Chine a fait un grand pas en avant en la matière en renonçant à une grande partie de l'importation des matières recyclables sur son territoire, marché qui lui rapportait pourtant l'équivalent de 3,7 milliards de dollars en 2016. [43]

Au boulot les politiques !

Lors des marches des jeunes pour le climat en Belgique, des manifestants le scandaient déjà : l'interdiction du plastique doit être une priorité absolue, « mais c'est au gouvernement de se bouger » [44]. C'est aussi le constat des spécialistes du sujet : « [l]es politiques publiques de réduction du plastique sont l'option la plus efficace pour diminuer la pollution » [45] car elles poussent les entreprises à agir dans la bonne direction, affirme Lia Colabello de Plastic Pollution Solutions. Laurent Lebreton assure lui aussi que « la réglementation pourrait faire rapidement évoluer la situation dans le bon sens » et qu'il devient nécessaire de mettre en œuvre « un accord légal international » [46]

C'est justement sur ce genre d'accord que travaille depuis 2017 la Commission européenne. En mai 2018, elle rend public son projet de **directive concernant les plastiques à usage unique**. Cinq mois plus tard, le projet est adopté à une large majorité (91 % de « pour ») au Parlement européen qui s'est même accordé sur un texte plus ambitieux que le texte initial. Après quelques réajustements, le texte final est approuvé par les différentes instances le 19 novembre 2018. Le 21 mai 2019, le Conseil clôture à son tour la procédure en adoptant à l'unanimité moins **une abstention** (de la Hongrie), le texte finalisé qui devient officiellement la **directive relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement**. Ce texte qui doit entrer en vigueur 20 jours après sa publication au *Journal officiel*, prévoit l'ouverture d'une période de deux ans (jusqu'à avril 2021) pour la transposition au niveau national. Il s'attaque donc aux objets en plastique à usage unique que l'on retrouve le plus sur les plages et dans les océans. Avant de détailler les mesures énoncées par la directive, nous nous pencherons un instant sur **certaines initiatives qui ont été prises par des citoyens, des entreprises, des régions ou des organismes, anticipant les mesures contraignantes des instances européennes**.

1. Les précurseurs

▶ L'appel au boycott citoyen

En 2018, le **phénomène de « plastic attack »** a vu le jour dans nos contrées. L'idée est simple et vient du Royaume-Uni : les consommateurs, peu « emballés » par ce que leur proposent les supermarchés, **délaissent**, avant de sortir du magasin, **les emballages superflus**. La première « attaque » a eu lieu dans le

43 « Recyclage. La Chine ne veut plus être la poubelle du monde », *op. cit.*
44 « 12 500 jeunes ont manifesté pour le climat à Bruxelles, 15 000 à Liège », *La Libre.be*, 31 janvier 2019, [en ligne :] https://www.lalibre.be/actu/belgique/12-500-jeunes-ont-manifeste-pour-le-climat-a-bruxelles-15-000-a-liege-photos-videos-5c52bbba9978e2710e05adb5, consulté le 23 mars 2019.
45 L. Collabello, citée par A. Massiot, *op. cit.*
46 L. Lebreton, cité par P. Jolly, *op. cit.*

sud-ouest de l'Angleterre, dans une enseigne Tesco.[47] Après avoir payé leurs courses, les manifestants ont dépouillé ostensiblement les produits achetés de leurs suremballages plastiques. En quelques minutes, ils ont rempli trois chariots de déchets plastiques et cartons, démontrant le gâchis de matières premières et l'ampleur des déchets liés aux emballages à traiter. Le patron de l'enseigne a affirmé sa volonté de collaborer avec les militants pour veiller désormais à ce que ces emballages soient 100 % recyclables ou compostables. Même son de cloche dans les supermarchés ciblés par les attaques en France et en Belgique : globalement, face à cet appel citoyen, les dirigeants des magasins sont prêts à revoir leur stratégie, en anticipant les mesures européennes, voire en visant plus loin encore.

On notera également, parmi les initiatives citoyennes, la création de **l'association Break Free From Plastic** (Libérons-nous du plastique) en septembre 2016 et la rédaction du livre *En finir avec le plastique* (*How to Give Up Plastic*), publié par Will McCallum, le responsable de la campagne Oceans de GreenPeace Royaume Uni en mai 2018.

▶ L'interpellation de la grande distribution

Certaines enseignes de la grande distribution en Belgique ont décidé de prendre les devants et de faire correspondre leurs actions en faveur de l'environnement avec les attentes de leurs consommateurs (on notera d'ailleurs que généralement, les entreprises font en sorte d'anticiper les besoins et les attentes de leurs clients afin d'être à la pointe, les plus attirantes et les plus concurrentielles, et qu'en ce domaine, elles traînent toutes la patte).

Ainsi, le distributeur **Delhaize**, qui avait été vivement interpellé pour sa campagne de distribution de briques Lego suremballées en février 2019, vient d'annoncer, trois mois plus tard qu'il comptait **réduire de 80 % la quantité de plastique se trouvant au rayon fruits et légumes**. Cette action est testée en ce moment dans dix supermarchés et l'idée serait de déployer le concept en septembre aux autres succursales et magasins affiliés. Si cela nécessite quelques investissements (avoir le mobilier adapté et davantage de balance, reconfigurer la logistique avec les différents intermédiaires), le projet permettrait **une économie de 12 tonnes de plastique par supermarché par an**.

Même si on espère que la production de plastique économisée sur les supermarchés ne sera pas compensée par les emballages que l'on retrouve en masse dans les Shop and Go (dont Delhaize prévoit de nombreuses nouvelles ouvertures), il convient de saluer l'initiative.

Il en est de même chez **Colruyt**, chaîne de magasin qui n'utilise **jamais de sacs en plastique à usage unique en caisse.**

Colruyt travaille notamment sur des techniques pour faire en sorte que ses déchets soient plus facilement recyclables (faciliter la dissolution de la colle entre les différents plastiques des barquettes alimentaires, par exemple).

Ou veille à ce que le packaging limite la quantité de plastique, comme c'est le cas des **bananes** Boni Selection Bio qui étaient **emballées dans un sachet plastique** et qui sont maintenant cerclées d'une simple **bandelette** de plastique, opération qui conduit à réduire de 8,5 tonnes les déchets plastiques par an.

> *Je suis ici depuis 15 ans, et il y a toujours eu une attention portée au recyclage, au plastique, etc. Personne n'en parlait à l'époque, mais aujourd'hui tout le monde en parle. On est des précurseurs dans ce domaine. On n'a pas attendu que les gouvernements disent qu'il faut*

47 A. Leclercq, « *Plastic attack* : les clients laissent les emballages dans le supermarché », *Positivr.fr*, 4 avril 2018, [en ligne :] https://positivr.fr/plastic-attack-supermarche-emballages-angleterre/?fbclid=IwAR0zxSbaFUWytRadaTn1YRF2AbNSZkOijY0oVG2Dut2RnlFPqg9zNXu471k, consulté le 12 avril 2019.

> *faire quelque chose pour prendre des initiatives.* [48]
>
> **Martin Berbers, project manager au service Environnement de Colruyt**

Ils sont aussi les premiers (avec certains Delhaize qui proposent à l'achat, au rayon vrac, des sachets en tissus réutilisables) à **mettre un terme à l'utilisation de sachets à usage unique pour les fruits et les légumes**, et ce dans tous leurs magasins. À la place, ils mettent à la disposition des consommateurs des sacs-filets lavables et réutilisables cent fois, en polyester (donc même recyclables), ce qui permettrait **d'économiser 150 millions de sachets en plastique à usage unique par an**. Le projet sera lancé en juin 2019 dans cinquante magasins pilotes avant que les autres enseignes n'emboîtent le pas en octobre.

▶ L'ONU dans le sillage des décisions européennes

Globalisation de la démarche

À l'étranger, d'autres chaînes de supermarchés s'engagent dans le même genre de démarches, comme la chaîne britannique **Iceland**, qui a déclaré, en janvier 2019, qu'elle éliminerait tous les emballages plastiques de sa marque d'ici cinq ans et qu'elle mettrait en place des consignes pour les bouteilles en plastique.

Moins en tant que précurseur que dans le sillage des différentes initiatives prises ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies s'est elle aussi engagée à **réduire significativement les plastiques à usage unique d'ici à 2030**, en mars 2019, au nom de la communauté internationale. Les 170 pays membres sont parvenus à se mettre d'accord quant à la réduction de la consommation et de la production de sachets, gobelets ou couverts en plastique. [49] Deux choses toutefois tempèrent l'enthousiasme que pourrait déclencher une telle annonce sur la scène mondiale : d'une part, l'accord semble **moins ambitieux que prévu**, compte tenu de la pression de certains pays développés (comme les États-Unis) pour ne pas devoir prendre de mesures d'ici 2025 et d'autre part, l'Assemblée de l'ONU pour l'Environnement ne dispose d'aucun moyen pour obliger les États à respecter leurs engagements.

▶ L'UE à la traîne par rapport aux insulaires et Cie

Loin des frontières de l'Europe, nombreux sont les pays qui ont progressivement renoncé aux plastiques à usage unique afin de préserver leur environnement. Les précurseurs en la matière sont le Costa Rica et la République Dominicaine, qui ont annoncé vouloir bannir l'ensemble du plastique à usage unique d'ici 2021 et 2019 (respectivement). Des États insulaires, comme Haïti, les îles des Caraïbes, le Guyana, les Bahamas ou les îles Marshall, sont autant de pays qui ont entamé les démarches dans la réduction de plastique à usage unique, légiférant sur l'une ou l'autre matière plus spécifique. [50] Il faut dire que ces pays souffrent particulièrement de la situation actuelle avec le plastique. Ils se retrouvent parfois malgré eux au milieu de courants marins et leurs plages deviennent alors de véritables dépotoirs. D'autres pays prévoient de rejoindre cette vague, comme l'Inde, qui s'est engagée pour 2022.

48 S. Devillers, « Pourquoi les déchets plastiques sont aussi une opportunité », *La Libre.be*, 23 mai 2019, [en ligne :] https://www.lalibre.be/actu/planete/pourquoi-les-dechets-plastiques-sont-aussi-une-opportunite-5ce573599978e223b1a5a402, consulté le 24 mai 2019.

49 « L'ONU s'engage à diminuer 'significativement' le plastique à usage unique, mais c'est toujours insuffisant », *La Libre.be*, 15 mars 2019, [en ligne :] https://www.lalibre.be/actu/planete/l-onu-s-engage-a-diminuer-significativement-le-plastique-a-usage-unique-mais-c-est-toujours-insuffisant-5c8bc6187b50a60724c644c5, consulté le 24 mai 2019.

50 M. Lacroux, *op. cit.*

▶ Certains pays européens veulent aller plus vite plus loin

Les limites imposées par le texte auquel sont arrivées les instances européennes ne semblent pas toujours correspondre à la réalité de terrain. Certains pays considèrent que le texte pourrait être plus ambitieux et sont prêts à reprendre les rênes pour faire en sorte d'y arriver. Ainsi, assez rapidement, la **France** a manifesté son **intention de mettre en place un « pacte européen sur les emballages plastiques » avec les États membres partants**. Brune Poirson, la secrétaire d'État française en charge de la Transition écologique, qui est venue défendre l'idée d'un pacte à Bruxelles en avril dernier, explique que jouer la carte de la transparence entre États et entreprises, au travers de l'adoption d'un pacte, serait un **moyen particulièrement efficace** pour lutter contre la prolifération des emballages plastiques. Notons qu'en plus de lutter contre le plastique, cette entente entre pays permettrait aussi **d'éviter de trop gros problèmes de concurrence entre les entreprises** prêtes à s'engager, devant payer les surcoûts liés à la transition et celles profitant de la situation. Comme le souligne Brune Poirson en avril 2019 :

> *Cela permet aussi de doper l'ambition. On va plus loin que ce qui est proposé au niveau européen, sans attendre qu'une nouvelle directive soit décidée. On commence déjà à travailler concrètement en anticipant ce que sera la future législation.* ***Notre but, c'est que, sur un marché donné, il y ait au moins 25 % des acteurs qui s'engagent. Cela permet de dénoncer publiquement les 75 % des entreprises qui, sciemment, ne le font pas.*** *Celles-ci sont très sensibles à ces questions de réputation. Cela crée aussi une compétition positive entre les entreprises qui veulent s'afficher comme pionnières. […] Avoir une loi, c'est important et nécessaire, mais ce n'est pas toujours suffisant car cela demande du temps et c'est souvent le plus petit dénominateur commun qui fait consensus. Ici, on peut gagner a minima trois ans !* [51]

Dix pays ont déjà signalé à la France leur volonté de participer à un tel pacte : la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Suède, la Norvège et la Finlande.

Une autre partie des pays européens se démarque par le fait de ne pas avoir attendu l'appel des instances européennes pour lutter contre la pollution du plastique à usage unique. Ainsi, l'Écosse a banni les pailles depuis janvier 2018. L'Italie a cessé la fabrication et la commercialisation de coton-tiges non biodégradables début 2019. Le Royaume-Uni, où les microbilles sont déjà interdites, a annoncé son intention d'interdire les pailles, les touillettes et les coton-tiges à partir d'octobre 2019. Cependant, pour que ces mesures soient suffisamment efficaces, **il est nécessaire d'avoir une harmonisation au niveau européen** (pour éviter d'avoir un effet « Luxembourg » où l'on va se servir à la frontière des produits interdits dans une région).

2. La Directive relative à la réduction de l'incidence sur l'environnement de certains produits en plastique

Et cette harmonisation est désormais en cours d'élaboration ! L'adoption de la directive, fortement médiatisée en octobre 2018, par le Parlement européen, suivi du Conseil en mai 2019, a permis de lancer un processus commun et ambitieux au sein de l'UE. Que contient donc précisément cette directive tant attendue ?

L'idée à l'origine du document est de s'attaquer en profondeur au problème de la pollution plastique des océans. En faisant le bilan sur cette pollution, on se rend compte que 70 % des déchets marins sont le fait d'une

51 B. Poirson, citée par G. Toussaint, « Onze pays européens s'allient pour mettre les plastiques au rebut : «Des entreprises sont prêtes à avancer» », *La Libre.be*, 7 avril 2019, [en ligne :] https://www.lalibre.be/actu/planete/onze-pays-europeens-s-allient-pour-mettre-les-plastiques-au-rebut-des-entreprises-sont-pretes-a-avancer-5ca79d9b9978e263334e43c1, consulté le 8 avril 2019.

dizaine d'articles en plastique à usage unique et des débris des engins de pêche. L'objectif de la Commission était alors de porter son attention sur les dix produits en plastique à usage unique les plus représentés dans la pollution marine et de prendre des mesures adaptées en fonction de chaque type de produits.

Ainsi, la directive frappe **d'interdiction** un série d'objets dont les solutions de remplacement sont facilement disponibles. C'est le cas des **bâtonnets de coton-tiges**, des **couverts**, des **pailles**, des **touillettes** et des **tiges pour ballons en plastique**. Ces articles ne pourront plus être produits qu'à partir de matériaux durables.

Pour d'autres produits, comme pour les **récipients alimentaires** et les **gobelets pour boissons** en plastique, la Commission voudrait procéder comme elle l'a fait pour les sacs en plastique en fixant des **objectifs de réduction de la consommation**. Le minimum, au niveau national sera de faire en sorte que les produits en plastique ne soient plus disponibles gratuitement.

Pour une série de produits, les **obligations incomberont aux fabricants**, qui seront tenus de prendre en charge une partie des frais de gestion et de nettoyage de déchets et de coûts liés aux mesures de sensibilisation. Les produits concernés sont les **récipients pour aliments**, les **sachets** et les **emballages**, les **gobelets pour boissons**, les **ballons**, les **sacs en plastique légers**, les **lingettes humides** et les **mégots de cigarettes**.

Les États membres devront également revoir à la hausse leur **objectif de collecte** des **bouteilles en plastique pour boissons** afin d'atteindre les 90 % d'ici 2025 (en mettant en place un système de consigne par exemple).

Certains produits devront faire l'objet d'un étiquetage clair et normalisé (l'UE devient plus exigeante en la matière) indiquant :

- le mode d'élimination des déchets ;
- les effets néfastes du produit sur l'environnement ;
- la présence de matières plastiques dans les produits.

Cette mesure s'appliquera particulièrement aux **produits hygiéniques**, aux **lingettes humides** et aux **ballons**.

Enfin, les États membres devront veiller à **sensibiliser** les consommateurs aux effets néfastes des dépôts sauvages de déchets et à les **renseigner** sur les systèmes de réutilisation et les solutions de gestion de déchets existant.

	Réduction de la consommation	Restriction d'accès au marché	Exigence en matière de conception des produits	Exigences en matière de marquage	Responsabilité élargie des producteurs	Objectif de collecte sélective	Mesures de sensibilisation
Récipients alimentaires	x				x		x
Gobelets pour boissons	x				x		x
Bâtonnets de coton-tige		x					
Couverts, assiettes, bâtonnets mélangeurs, pailles		x					
Tiges pour ballons		x					
Ballons				x	x		x
Paquets et papiers					x		x
Récipients pour boissons et leurs bouchons et couvercles			x		x		x
Bouteilles de boissons			x		x	x	x
Filtres de produits du tabac					x		x
Articles sanitaires: - Lingettes humides - Serviettes hygiéniques				x x	x		x x
Sacs de transport en plastique légers					x		x
Engins de pêche					x		x

F. Exemples à suivre : un arsenal politique de bonnes idées

1. Straw[52], c'est trop ! ou la volonté de limiter les pailles en plastique dans le secteur de l'horeca

Les **pailles** en plastique, en 2018-2019, c'est un peu comme les sacs en plastique en 2015 en Europe : un **symbole fort dans la lutte contre le plastique à usage unique**. Si les Européens utilisaient en moyenne 200 sacs plastiques par an avant son interdiction[53], le bilan actuellement pour les pailles est du même acabit : à raison d'une consommation **d'1,62 milliard de pailles par an dans le secteur de l'horeca en Belgique**[54], on arrive à une moyenne, par Belge, de 145 pailles utilisées et jetées sur une année. Ce résultat place la Belgique en sixième position des plus gros consommateurs de pailles européens (le podium étant raflé par le Royaume-Uni, loin devant avec ses 8,8 milliards de pailles utilisées chaque année, l'Espagne, à 5,5 milliards/an et l'Allemagne, à 4,8 milliards/an). C'est d'ailleurs le cinquième type de déchets le plus collecté sur nos côtes, selon l'ONG Ocean Conservancy.

Or, la paille en plastique est un **objet de non-sens**. Elle est conçue dans un **matériau increvable**, qui peut mettre facilement 500 ans à se décomposer et dont la dégradation, si elle se fait en pleine nature ou au contact d'es-

52 Paille à boire, en anglais.

53 « L'Europe agit contre les effets dévastateurs des sacs plastiques ! #DecodeursUE », *Europa.eu*, 30 janvier 2018, [en ligne :] https://ec.europa.eu/france/news/20180130_pollution_plastique_fr, consulté le 16 mai 2019.

54 S. Freres, « Les pailles en plastique pourraient disparaître de Bruxelles », *Paris Match.be*, 13 mars 2018, [en ligne :] https://parismatch.be/actualites/environnement/126054/les-pailles-en-plastique-pourraient-disparaitre-de-bruxelles, consulté le 19 mai 2019.

pèces vivantes, animales et humaines, n'est pas recommandable, puisqu'elle relâche les substances chimiques utilisées lors de la fabrication, sous la forme parfois de microplastiques, difficiles à rattraper. À cette fabrication dans une matière à durée indéterminée est associée une **fonction… à usage unique**. Par ailleurs, l'utilité même de l'objet pourrait globalement être remise en question, ce qui était moins le cas avec les sacs en plastique, qui ont pourtant pu être largement réduits.

C'est le constat de multiples organismes et associations qui se battent, ces dernières années, pour interdire et/ou remplacer progressivement les pailles en plastique par des alternatives. « Nous devons progressivement nous débarrasser de cette habitude du prendre-jeter qui est contraire au principe d'économie circulaire que nous visons dans notre Programme Régional en Économie Circulaire. D'autant que **des alternatives existent. Par exemple : des pailles en inox, en verre, en bambou, en silicone…** » soutient également Céline Frémault, ministre bruxelloise de l'Environnement.[55] À défaut de pouvoir mettre en place une politique forte bannissant purement et simplement les pailles en plastique, la ministre incite les enseignes de la restauration, quelle que soit leur taille, à s'ouvrir aux alternatives.

Parabole de la paille et de la poutre revisitée

C'est dans cette optique que Céline Frémault soutient et reconnaît le travail d'une ASBL comme WAW (What About Waste). Cette association belge, menée par deux étudiantes de 21 et 22 ans, Fanny et Manuela, a été créée en novembre 2017 avec pour objectif de réduire l'utilisation des pailles plastiques en Belgique. Moins de deux ans plus tard, l'association compte déjà plus de 70 restaurants partenaires, qui ont été convaincus de renoncer aux pailles en plastiques pour passer aux pailles en acier inoxydable. Avec pour seul défaut d'être vendu en Chine (précisons que c'était déjà le cas des pailles en plastique) à un prix plus attractif et plus abordable pour l'ASBL, l'acier inoxydable est à la fois facile à nettoyer et recyclable à l'infini. Achetée 0,60 centimes et revendue 1 € l'unité (auquel s'ajoute 1 € pour la brosse de nettoyage), les nouvelles pailles proposées aux restaurateurs font l'objet d'une période d'essai d'un mois, au-delà duquel, l'entreprise, si elle désire poursuivre l'aventure, signera une charte morale l'engageant à renoncer définitivement aux pailles en plastique ou pourra décider de « résilier » le projet en retournant les pailles en inox à WAW et en se faisant entièrement rembourser.[56]

D'autres initiatives de ce genre voient également le jour chez nos voisins. Ainsi, le mouvement français Bas les Pailles a lancé une pétition pour tenter d'intégrer les pailles en plastique à la législation de 2020 en France qui interdira la vente et la distribution de certains articles en plastique, comme la vaisselle jetable. Cette pétition recueille déjà plus de 181 000 signatures.[57]

Au Royaume-Uni, c'est en partie l'action du collectif Straw Wars qui a poussé le Secrétaire d'État britannique à l'Environnement à bannir prochainement les pailles en plastique des bars, des restaurants et des supermarchés.

À côté des initiatives citoyennes, Céline Frémault a également veillé à prendre pour **Bruxelles** des engagements politiques en matière d'interdiction d'utilisation des pailles en plastique à usage unique. Outre le fait que la capitale belge s'alignera sur les objectifs européens de 2021, la ministre bruxelloise essaie d'anticiper la législation européenne et a

55 S. Freres, « Les pailles en plastique pourraient disparaître de Bruxelles », *op. cit.*
56 Site de WAW: https://whataboutwaste.com.
57 https://www.change.org/p/interdisons-les-pailles-en-plastique-en-france-baslespailles. N'hésitez pas à aller la signer, l'objectif est d'arriver à 200 000 signatures !

réussi à mettre en place un accord avec l'un des plus gros consommateurs de pailles de la Région. Grande première en effet : Stephan De Brouwer, directeur général de **McDonald's Belgique a accepté de supprimer les pailles plastiques d'une partie de ses enseignes**. La phase test du projet a commencé en septembre 2018 dans les six établissements de Bruxelles et celui de Namur. L'idée est de remplacer les pailles en plastique par des pailles en carton (l'idée n'est pas neuve et est déjà d'application chez Exki, par exemple), qui ne seront plus distribuées automatiquement, mais uniquement à la demande du client. Même si ce système reste dans une perspective à usage unique, il permettra de diminuer le gaspillage et le volume global de pailles. « Il en va de notre responsabilité en tant qu'acteur de la vie locale d'agir sur les défis sociaux et environnementaux qui touchent les Belges »[58]. Céline Frémault s'est aussitôt réjouie de cette collaboration avec McDonald's :

> *Aujourd'hui, tout le monde se rend compte de l'impact du plastique sur l'environnement et particulièrement sur l'environnement marin. Si la matière plastique n'est pas à bannir,* ***certains objets à usage unique ont un impact totalement disproportionné par rapport à leur utilité****. C'est dans ce sens que je souhaite interdire à Bruxelles l'utilisation des pailles en plastique à usage unique ; une première impulsion avant une interdiction plus large des « Single Use Plastics » que devrait présenter la Commission européenne dans les prochains jours. Nous sommes donc très fiers de participer à cette première avec McDonald's Belgique. Un projet pilote sur six restaurants bruxellois et avec une telle entreprise est un symbole fort de la volonté croissante de McDonald's, mais aussi d'une grande partie du secteur industriel, d'évoluer vers des modèles circulaires et plus respectueux de l'environnement.*[59]

Le fait d'impliquer de plus en plus de grandes entreprises dans la réduction du plastique à usage unique, auquel s'ajoute une opinion publique largement favorable à la préservation de l'environnement, pourrait créer un effet boule de neige et inciter de plus en plus d'entreprises « à entrer dans la danse ». Même si ce n'est sans doute pas ce qui pèse le plus lourd dans les tonnes de déchets produites par an par les grandes entreprises de la restauration, « **chaque geste compte** » comme disait la ministre et d'autant plus quand on reçoit des millions de clients par an.

2. Un petit godet, toujours sur soi

Les **gobelets en plastique** (y compris ceux qui donnent l'impression d'être en carton mais qui sont recouverts d'une fine pellicule en plastique à l'intérieur empêchant tout recyclage) font partie des articles pour lesquels les États membres doivent se fixer des **objectifs de réduction de la consommation**. Fixer une taxe à l'achat en magasin de piles de gobelets en plastique pour les consommateurs qui voudraient recevoir du monde chez eux tout en étant exempt de vaisselle ? Pourquoi pas.

Cependant, le gros de la production de gobelets en plastique ne se trouve pas tant dans les achats pour l'usage à domicile des consommateurs, mais plutôt dans **l'horeca** et **lors d'événements** de plus grande ampleur que le barbecue de tonton Michel du début de l'été. Dans certains bars ou lors d'événements majeurs, on ne compte plus en centaines mais en centaines de milliers le nombre de verres écoulés pour satisfaire la demande de la soif. Dans ce cas, la location d'un service de verres en verre est possible mais peut-être pas la solution la plus attractive : plus coûteuse, plus lourde à transporter, plus fragile une fois dans les mains de consommateurs éméchés.

Que faire alors ? Une solution qui s'est développée ces dernières années consiste à mettre en place un **système de verres en**

58 « McDonald's Belgique lance la plateforme 'Les déchets on en fait notre affaire' », *McDonalds Belgium.com*, 22 mai 2018, [en ligne :] https://mcdonalds-belgium.prezly.com/mcdonalds-belgique-lance-la-plateforme-les-dechets-on-en-fait-notre-affaire, consulté le 21 mai 2019.

59 *Ibid.*

plastique réutilisables consignés. Concrètement, pour un organisateur d'événement par exemple, la première étape consiste à louer ou à acheter un stock de verres en plastique réutilisables d'un certain format (25 cl, 50 cl, des cruches d'un litre : on peut envisager différents concepts). Lors de l'événement, en fonction de la manière dont sont distribuées les boissons, le participant à l'événement paie son verre, soit séparément (le verre est vide et doit encore être rempli), soit en même temps que l'achat de sa première boisson (il reçoit un verre rempli). La « caution » du verre s'élève généralement à un euro. Tout au long de l'événement, le participant peut retourner au bar avec son verre pour le remplir à nouveau, l'échanger contre un verre plein ou récupérer sa caution.

À la fin de l'événement, l'organisateur rassemble les verres sales qui lui restent (il est possible que certains participants aient conservé le verre réutilisable) et les envoie à l'usine de nettoyage qui les lui renverra propres si les verres ont été achetés au préalable.

Cup ou pas cup ?

En Belgique et en France, le concept devient de plus en plus populaire. Il existe différentes firmes spécialisées en la matière, comme Ecocup (qui a racheté KOPO, précurseurs du mouvement dans les festivals), Rekwup (leader belge du gobelet réutilisable), Festicup (du côté flamand) ou encore l'Atelier du Gobelet en France. La fabrication (et l'impression) est européenne et se fait dans un rayon de maximum 1 000 kilomètres, en Bretagne, en Autriche et en Belgique. En Belgique, le nettoyage des verres a lieu à Ciney et l'entreprise est en train d'évaluer la possibilité d'ouvrir une deuxième antenne plus au centre du pays. Les verres, la plupart du temps composés de polypropylène, allant du semi-rigide au plus souple, sont **en plastique 100 % réutilisable**. Le polypropylène est d'ailleurs un des types de plastique dont on atteste peu voire pas de migrations dans l'alimentaire et qui n'est pas pointé du doigt par les études enquêtant sur les risques du plastique sur la santé. Ainsi, chaque verre est fait pour être utilisé jusqu'à 150 fois sans problème.

Certains critères ont été établis par l'organisme RDC Environment en 2013 pour déterminer facilement l'option « gobelets » la plus écologique, en fonction des caractéristiques de l'événement ou de la circonstance pendant laquelle on voudrait recourir à des gobelets. Pour cerner la meilleure option, il faut avant tout se poser la question de la potentielle fin de vie des gobelets jetables (la différence est grande si l'on peut recycler les verres en plastique [en sachant toutefois que la plupart des usines de recyclage de ce genre de plastique se trouvent en Asie] ou si l'on devra les incinérer [majorité des cas]) ou du potentiel **taux de retour des gobelets réutilisables**. Ce taux, lui, est influencé par différents facteurs. Il sera plus élevé si :

- les gobelets ne diffèrent pas d'un événement à l'autre,
- il y a un nombre élevé de points de retour des gobelets,
- les mêmes gobelets peuvent être utilisés pour différents événements,
- le débit de boisson par visiteur est élevé.

Compte tenu des critères, on ne s'étonne pas que le gobelet réutilisable ait réussi à s'implanter durablement, malgré les réticences, **dans le milieu... étudiant** !

▶ Rekwup et l'UCLouvain : partenariat gagnant

Le campus Louvain-la-Neuve fait office de modèle et de précurseur en la matière. Après des années de concertation entre les différents acteurs de la vie étudiante, l'Université catholique de Louvain a décidé de **renoncer définitivement aux gobelets en plastique à usage unique et de financer un large projet de mise en circulation de gobelets réutilisables**. À l'origine du projet, un constat affolant : 2,5 à 3 millions de verres jetés chaque année et conduits tout droit à l'incinérateur, après les multiples tours de nettoyage des cercles le soir ET des ouvriers communaux chaque matin. Des images d'horreur d'une ville-décharge à ciel ouvert un lendemain des 24h, où les gobelets en plastique se ramassent à la pelleteuse.

Mais pourquoi on n'y a pas pensé plus tôt ?

Au secours de la ville et des débats qui n'en finissent pas pour tenter de remédier à cette problématique, une association : Rekwup. La petite entreprise dirigée par Jean-Gérald Pahaut a déjà fait ses preuves dans l'événementiel avec un partenariat réussi avec Esperanzah dès 2010. Seulement, pour pérenniser son modèle économique, en plus de proposer ses services aux organisateurs d'événements ponctuels, Rekwup décide, en 2014, de se tourner également vers les associations et les organisations étudiantes, afin d'optimiser les flux et de rationaliser l'usage des gobelets mis en circulation. Bingo ! L'affaire est conclue entre l'entreprise et les cercles estudiantins de l'UCLouvain : 500 000 gobelets de 25 cl, 20 000 gobelets de 50 cl et 2 500 cruches de 1 l sont commandés (grâce au prêt de 60 000 euros de l'UCLouvain). Ce qui a définitivement convaincu les esprits récalcitrants ? Le fait que l'entreprise se charge du transport, du nettoyage et du stockage.

La baisse de performance en affond (« J'affonais en 1,4 secondes, et maintenant, il me faut plus de deux secondes ») vaut bien le gain écologique et la propreté du campus.

Le concept s'implante progressivement dans les autres campus, avec des initiatives éparses prises par certains organismes (comme la Ville de Namur[60], le Kot Planète Terre[61]) permettant notamment de mettre à disposition un stock de gobelets réutilisables à qui le souhaite. On attend cependant une généralisation du concept et des actions de la même ampleur que celles prises pour le campus néolouvaniste dans les autres pôles étudiants du pays.

▶ Ecocup s'infiltre chez AB InBev

Cinq ans après l'introduction des gobelets réutilisables à Louvain-la-Neuve, c'est au tour de Leuven de frapper un grand coup. Si le gobelet réutilisable de LOKO avait fait une première apparition au sein des associations étudiantes en 2017[62], il s'agit ici d'un investissement d'une ampleur bien plus large : **AB InBev**, l'entreprise mastodonte, leader belge du secteur de la bière et basée à Leuven, a décidé, à partir du 10 mai 2019, de déployer

60 « Généralisation des gobelets réutilisables aux activités étudiantes », *UNamur.be*, [en ligne :] https://www.unamur.be/durable/campus/projets/projets-candle/generalisation-des-gobelets-reutilisables-aux-activites-etudiantes, consulté le 9 mai 2019.

61 Site du Kot Planète Terre, *op. cit.*

62 « Profproject met herbruikbare bekers », *Hln.be*, 13 février 2017, [en ligne :] https://www.hln.be/in-de-buurt/leuven/proefproject-met-herbruikbare-bekers~aa06605a, consulté le 9 mai 2019.

660 000 gobelets réutilisables, de façon à remplacer 18 millions de gobelets en plastique à usage unique.[63] Un projet pilote a été mené auprès de l'Ancienne Belgique qui a vu fondre ses montagnes de déchets de façon significative. L'idée d'AB InBev est de répandre ses nouveaux gobelets **dans certains festivals, dans les parcs d'attraction, dans les salles de concert et dans une série d'autres points de vente à travers la Belgique**. Une collaboration plus étroite et ponctuelle pourrait être menée avec les communes pour **l'organisation d'événements locaux**.

Afterwork écoresponsable

Le mouvement commence à prendre et d'autres initiatives, que l'on n'a pas fini de répertorier, voient le jour. C'est le cas, par exemple, de Plastic Free Plux, un collectif citoyen qui a décidé de réagir à force de voir plus de 75 sacs poubelles remplis de gobelets en plastique jetables tous les lendemains de jeudi Place du Luxembourg (LE rendez-vous de tous les jeunes travailleurs et fonctionnaires européens du coin).

En plus d'encourager les clients en terrasse à amener leurs propres « contenants » à boisson, le collectif a déjà réussi à convaincre deux bars-restaurants aux abords de la place d'opter pour des gobelets réutilisables.[64]

Qu'autant de citoyens, et surtout qu'une entreprise aussi influente qu'AB InBev, prennent le pli du réutilisable représente **une avancée majeure pour la Belgique en termes de réduction de sa consommation de gobelets en plastique à usage unique**. Et un exemple à suivre pour les autres entreprises encore fortement dépendantes de la vaisselle en plastique à usage unique (on repense à McDonalds, mais aussi aux enseignes spécialisées dans la vente à emporter, comme Starbucks). Pour que la situation continue d'évoluer positivement et que la transition s'accélère, le patron de Rekwup **espère que des incitations fiscales seront mises en place par les États pour accélérer le développement de cette économie de la fonctionnalité**.[65]

▶ Avec ou sans usage unique votre café ?

Pour ne pas laisser en reste les entreprises de boissons non alcoo-

63 « AB InBev retire du marché 18 millions de gobelets à usage unique », *Ab-InBev.be*, 9 mai 2019, [en ligne :] https://ab-inbev.be/fr_BE/news/ab-inbev-retire-du-marche-18-millions-de-gobelets-en-plastique-a-usage-unique, consulté le 21 mai 2019.

64 Site internet de Plastic Free Plux : http://goplasticfree.be.

65 « Le succès des gobelets réutilisables pour limiter les déchets des festivals », *Mr Mondialisation.org*, 2 juin 2018, [en ligne :] https://mrmondialisation.org/des-gobelets-reutilisables-pour-limiter-les-dechets-des-festivals, consulté le 21 mai 2019.

lisées, il convient à présent de faire connaître deux initiatives qui ont vu le jour outre-Atlantique et outre-Rhin et qui pourraient en inspirer plus d'un.

Du côté allemand, est apparue en 2016 **la Freiburg Cup**, dans la ville du même nom. Cette « cup » s'attaque cette fois aux gobelets à café jetables qui n'ont cessé de proliférer au tournant des années 2010. **Le gobelet à café à usage unique**, concept directement importé des États-Unis, s'est rapidement imposé comme une solution pratique et moderne étant donné les vies « overbookées » des consommateurs actuels. Or, le mélange de carton et de plastique composant le gobelet en **empêche le recyclage**. De toute façon, recyclables ou non, ces gobelets sont plus souvent jetés dans la première poubelle venue que vraiment pensés pour être collectés par les bonnes filières. Poubelles qu'ils encombrent vite par leur volume et qui risquent de se déverser **sur la voie publique**. Comment endiguer un phénomène qui concerne, selon les estimations de l'association Deutsche Umwelthilfe, **2,8 milliards de gobelets à café par an en Allemagne** ? La Freiburger Abfallwirtschaft und Stadt-reinigung (l'ASF) a relevé le pari qu'il en advienne autrement dans sa ville de près de 250 000 habitants (l'équivalent de Gand en Belgique). Pendant plusieurs mois ils ont évalué le meilleur mode opératoire à mettre en place pour **détrôner le gobelet à café jetable et réussir à convaincre un maximum de cafés**. Ils ont finalement opté pour un gobelet en plastique solide, léger, au design travaillé et fabriqué en Allemagne du Sud. Pour que le projet reste viable financièrement parlant, les organisateurs de l'initiative ont dû renoncer à ajouter un couvercle en silicone qui aurait rendu le produit entièrement réutilisable, mais qui en aurait triplé le prix.

La « Freiburg Cup », what else ?

La « Freiburg Cup » fut officiellement lancée le 22 novembre 2016, avec l'implication de 15 cafés. Quatre semaines plus tard, le nombre de cafés-partenaires s'élevait déjà à 45, et après deux mois ils étaient 60. Aujourd'hui, ils sont 105 cafés à avoir rejoint l'initiative, soit presque 70 % de l'ensemble du secteur des cafés de Freiburg. L'idée étant de l'utiliser toute l'année et de viser uniquement le public de la vente à emporter, la quantité de « cups » en circulation est censée être largement moindre que pour les gobelets en plastique réutilisables lors de festivals. L'ASF, pour le moment, a dispersé 26 000 Freiburg Cups à travers les cafés de la ville. Le même principe de caution est d'application que pour les gobelets en Belgique, la seule différence est que les cafés partenaires sont invités à laver eux-mêmes les gobelets à café utilisés. Les initiateurs du projet ont évalué à 15 % le taux de « cups » ne rentrant pas au bercail, achetées par des touristes ou des étudiants en visite et gardées en souvenir.

Même si le bilan du projet est positif, l'ASF compte mener une campagne spécifique de promotion **pour sensibiliser plus de clients encore et pour faire en sorte que la « Freiburg cup » devienne l'option favorite pour la vente de cafés à emporter**, mais qu'elle le soit également dans le chef des « garçons de café ». Le simple fait de proposer une alternative écologique n'est pas toujours suffisant pour que les consommateurs renversent leurs habitudes : une communication forte et appropriée est également indispensable.

Le plastique, ce n'est pas ma tasse de thé

C'est à peu-près le même principe que l'on retrouve outre-Atlantique, dans la région de Québec. Une douzaine de cafés montréalais, chapeautés par La Vague, l'ASBL à l'origine du projet, ont lancé, durant l'été 2018, un système de gobelets réutilisables consignés, appelés « **La tasse** ». La formule se rapproche très fort de celle de la « Freiburg Cup », si ce n'est que les initiateurs du projet ont vu un peu plus grand pour correspondre au format nord-américain classique. La caution des tasses est en légère hausse, à cinq dollars canadiens, plutôt qu'un euro. Cela n'a pas pour autant rebuté les cafés et les restaurants qui se sont empressés de commander des gobelets réutilisables à l'association. Ainsi, 11 000 gobelets supplémentaires seront livrés d'ici juin.

Ce qui est intéressant à souligner, c'est que cette introduction de gobelets réutilisables ne se fait pas que dans les cafés hipsters et bobos du Mile End. L'association a, en effet, été **contactée par les tenanciers de supermarchés de la chaine IGA et par des restaurants franchisés McDonald's**. Même si l'initiative tient plus des propriétaires de magasins ou de restaurants que des chaines elles-mêmes, il convient de saluer les démarches. Julie Girard, propriétaire de cinq supermarchés IGA ne cache pas d'ailleurs son enthousiasme pour le projet :

« J'essayais de trouver un produit intéressant, j'ai rencontré les gens de La tasse et je suis tombée en amour avec le projet. [...] Je veux que mes employés se promènent avec La tasse pour donner l'exemple. Déjà, on a enlevé les verres de carton de la vue des clients pour les inciter à utiliser une tasse ou un thermos » [66]

Il semblerait que l'association ait même été approchée par un comité citoyen belge. Toutefois, la chargée de projet a exprimé son intention de ne pas vouloir conquérir le monde tout de suite. Elle espère néanmoins **rallier de plus en plus de commerces** (l'objectif de départ était 80) pour lutter contre la pollution et le gaspillage de ressources des articles à usage unique. Sur leur site, l'équipe rappelle les (mé)faits liés aux gobelets à café à usage unique, en précisant notamment que **le temps d'utilisation moyen de ces contenants est de 13 minutes** et qu'une fois ces minutes écoulés, ce sont deux milliards de gobelets à café qui sont enfouis (on oublie même l'idée d'une valorisation quelconque par l'incinération) chaque année au Canada.

Rekwup, La tasse, la Freiburg Cup, voilà en tout cas autant d'initiatives par lesquelles les politiques pourraient se laisser inspirer pour insuffler une **nouvelle approche de la consommation** d'articles à usage unique actuelle.

3. Idées en vrac

Enfin, pour ce qui est des autres articles à usage unique listés par les instances européennes, faisant l'objet d'une future interdiction ou dont la production devra être réduite, il existe également des solutions que nous évoquerons brièvement.

Le coton-tige, par exemple, peut être remplacé par une **version en bambou** (à condition dès lors de le jeter au compost), mais pourrait surtout être supplanté par **l'oriculi**, un petit instrument japonais permettant de se curer les oreilles sans se faire indirectement plus de mal que de bien (car en plus d'être un désastre écologique, le coton-tige est contre-indiqué par tous les médecins ORL...).

66 J. Girard, citée par N. Morissette, « « La tasse » fait des adpetes chez IGA et McDo », *La Presse.ca*, 25 avril 2019, [en ligne :] https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/201904/24/01-5223421-la-tasse-fait-des-adeptes-chez-iga-et-mcdo.php?utm_source=facebook&utm_medium=social&utm_campaign=algofb&fbclid=IwAR3Mz3dWxYJLGo-PGKA_LcZaU7oP7wQCqZrmdcU0XVbQ1vcRATv54PDAZNPE, consulté le 11 mai 2019.

La touillette en plastique est-elle vraiment indispensable à la réussite et à l'homogénéisation de votre café au lait ? Si la réponse à cette question reste oui, optez sans plus tarder pour une **touillette-spaghetti cru** (si bien sûr vous n'êtes pas intolérant au gluten).

Le sort des **couverts et des assiettes en plastique à usage unique** est un peu plus complexe à définir. La première chose à faire est de **déterminer le coût** de cette vaisselle jetable, surtout lors de la vente à emporter. La distribution **ne doit plus être automatique**. Le simple fait d'assigner une valeur aux couverts et aux contenants peut avoir un effet dissuasif intéressant. On pourrait être plus ambitieux et imaginer un système qui promeut l'économie de la fonctionnalité, en adaptant le système des consignes et des cautions de la Freiburg Cup, par exemple, aux couverts et aux récipients. Ou alors revisiter le système de Rekwup pour la « street food » et les « foodtrucks » de façon à ce que les marchands ambulants puissent disposer de cette vaisselle, sans devoir se préoccuper outre mesure des processus liés à la vaisselle réutilisable (stockage, nettoyage, transport). De cette manière on éviterait de perdre une partie des matières premières dans l'utilisation à usage unique de la vaisselle (du fait notamment que les récipients de la vente à emporter ne soient pas souvent jetés dans la poubelle la plus appropriée : des éléments recyclables ou compostables, dont la conception est parfois gourmande en énergie et la rentabilité énergétique loin d'être atteinte, sont tout simplement incinérés).

D'autres scénarios sont encore envisageables pour enrayer le phénomène de l'usage unique : faire en sorte qu'à 15 ans, par exemple, les citoyens reçoivent **un kit de couverts en bois ou en inox**, censés les accompagner dans tous leurs déplacements. Ainsi, pour éviter de se retrouver aussi dépourvus que la cigale de la fable une fois dans la rue, sortez (les) couverts ! Il est évident qu'une telle mesure requerrait un investissement majeur. L'on peut aussi imaginer que ce kit soit disponible à l'achat dans des points de restauration à emporter, remplaçant la vaisselle à usage unique, et qu'il serait par là incontournable.

Un dernier point, mais pas des moindres, concerne **les tiges en plastique rigide des ballons et les ballons eux-mêmes**. Si l'UE prévoit l'interdiction des tiges en plastique d'ici 2021, il n'en va pas de même pour les ballons. Les ballons seront toujours autorisés à la circulation même si les **exigences en matière d'étiquetage** seront **relevées** (il faudra que l'industrie veille à mettre en place des solutions moins polluantes pour ce produit) et que les fabricants devront **prendre en charge une partie des frais de nettoyage** de ce type de déchets. Or, pour ce dernier point, nous souhaiterions que les politiques propres à chaque État, à chaque région, à chaque province ou à chaque commune soient plus ambitieuses : à quelques exceptions près, **il faudrait interdire les lâchers de ballons gonflables**.

Pourquoi une mesure si radicale ? Une étude australienne publiée récemment dans la revue *Scientific Reports*, après de longues analyses sur les oiseaux marins, est arrivée à la conclusion que l'ingestion de plastiques souples (ou le caoutchouc des ballons) serait 32 fois plus susceptible de provoquer la mort que celle de débris de plastique rigide. Les déchets souples ne représentent que 5 % des débris ingérés et se sont révélés être responsables de plus de 40 % des décès, sur les 1 733 oiseaux marins analysés. Parmi les déchets souples, « **les ballons ou fragments de ballons étaient les débris marins les plus susceptible de provoquer la mort** : ils ont tué presque un oiseau sur cinq les ayant ingérés »[67] explique le Dr Lauren Roman, de l'*Institute for Marine and Antartic Studies* qui a dirigé les travaux. Ils sont en effet largement susceptibles d'être confondus avec de la nourriture, du fait de leur ressemblance avec les calamars par exemple. Le risque est que les morceaux souples se compactent et créent une obstruction, bien qu'un fragment seul puisse déjà être fatal.

67 P. Malo, « Pollution plastique : les ballons ces tueurs d'oiseaux marins », *Consoglobe.com*, 7 mars 2019, [en ligne :] https://www.consoglobe.com/pollution-plastique-ballons-tueurs-oiseaux-marins-cg

À fond les ballons ? Magie de l'enfance vs souffrance des tortues

En Belgique, pour limiter les risques de contact avec le secteur aérien (et donc pour diminuer les risques ou les dangers pour la santé humaine), il existe déjà une réglementation sur les zones dans lesquelles peut ou ne peut absolument pas avoir lieu un lâcher de ballons.[68]

Pourquoi ne pas élargir ces mesures pour des raisons écologiques (rappelons d'ailleurs que préserver l'environnement et les écosystèmes, c'est aussi préserver la pérennité de l'espèce humaine) en interdisant (ou en limitant) globalement la pratique du lâcher de ballons ? Il semblerait que le sujet ait été justement déposé sur la table par un député wallon, comme le rapporte Vivacité dans son émission « C'est vous qui le dites ! » le 3 mai dernier. Si l'on entrevoit légèrement la perplexité de l'animateur radio, ou du moins sa nostalgie face à la joie enfantine des lâchers de ballons, le compte-rendu de l'un des invités et l'intervention d'un auditeur ne laissent pas planer de doutes : dans la balance, la magie ou l'espoir associés au lâcher de ballons ne pèsent pas grand-chose par rapport à la pollution toxique que cela engendre pour la faune marine. « **Une tortue qui meurt étouffée, un cachalot, un dauphin, ça ne fait pas rêver [...] il faut s'y attaquer très rapidemen**t », commente Jean de Wépion. « Si vous voulez de la magie, je vous présente Donovan le magicien, il n'y a pas besoin de ballons pour ça » appuie encore l'invité, chroniqueur de l'émission « On n'est pas des pigeons ».[69]

CONCLUSION : OPTER POUR DU PLASTIQUE « À USAGE MULTIPLE »

Disparaître là où il n'est pas absolument nécessaire, incarner le coût réel de sa production et du traitement de déchets qui y est associé quand on ne peut s'en passer et à tout le moins veiller à produire un matériau réutilisable à l'envi et présentant peu de risques de contamination pour l'homme : voilà ce qui attend le plastique à usage unique en Europe. Néanmoins, cette transformation de l'industrie et de la consommation actuelle ne pourra se faire harmonieusement qu'avec l'intervention des politiques. Il est temps de mettre en place des mesures fortes pour contrer une pollution qui nous menace insidieusement (quand elle est chimique et invisible à l'œil nu).

Par où commencer ? De nombreux exemples pullulent en Belgique et hors de ses frontières. Nous en avons répertorié quelques-uns dont la mise en œuvre nous semble exemplaire et « facilement » transposable. Il faut que l'État prévoie des incitants fiscaux ou des soutiens financiers pour que les régions et les communes déploient des systèmes de contenants réutilisables et consignés, comme l'ont fait l'UCLouvain ou Freiburg. Il faut récompenser ou du moins accompagner les commerces et les différents acteurs de l'horeca qui font en sorte de réduire une marge de profit à court terme pour limiter leurs déchets et leur impact environnemental, comme on l'a vu dans les partenariats de What About Waste.

À l'instar de ce qu'a fait la ministre bruxelloise chargée de l'Environnement, Céline Frémault, avec McDonald's, il est important de veiller à impliquer également les « grands » de la distribution, chez qui un simple petit changement est multiplié par des millions de clients chaque jour (1,2 millions/jour de clients pour McDonald's rien qu'en France, soit 706 clients chaque seconde à travers le monde[70]). Cependant, si le fait de passer des pailles en plastique habituelles à des pailles en papier

68 SPF Mobilité et Transports, *Directive générale Transport aérien CIR/GDF-12/Ed.2*, 1er août 2013, [en ligne :] https://mobilit.belgium.be/sites/default/files/downloads/gdf12.pdf, consulté le 21 mai 2019.

69 « Limiter les lâchers de ballons en Wallonie pour des raisons écologiques », *C'est vous qui le dites*, Bruxelles : Vivacité, 3 mai 2019, [en ligne] https://www.rtbf.be/auvio/detail_limiter-les-lachers-de-ballons-en-wallonie-pour-des-raisons-ecologiques?id=2492163, consultée le 25 juin 2019.

70 Statistiques déployées par le site : https://www.planetoscope.com/entreprises/mcdonalds.

biodégradables est déjà un premier pas dans ce genre d'enseigne, il ne faut pas oublier que le « biodégradable », dont les critères ne sont pas encore bien établis et qui a déjà démontré ses failles en matière de réelle dégradation et le recyclage ne peuvent qu'être des solutions temporaires.

Plus il y aura de partenaires impliqués, plus la pression sera forte sur ceux qui n'auront pas encore démarré leur transition écologique, une préoccupation majeure pour les consommateurs, qui guide progressivement leurs choix. Il faudra sans doute du courage aux politiques et aux entreprises pour prendre les mesures adéquates le plus rapidement possible. Mais qu'ils se consolent : si c'est l'argent qui entrave leurs décisions, il est nécessaire qu'ils s'intéressent aux coûts de l'inaction face aux enjeux climatiques. Comme le soulignait dès 2006 l'ancien vice-président de la Banque mondiale, Sir Nicholas Stern, « si l'on ne réagit pas, les coûts et les risques globaux du changement climatique seront équivalents à une perte d'au moins 5 % du PIB mondial chaque année, aujourd'hui et pour toujours. Si l'on prend en compte un éventail plus vaste de risques et de conséquences, les estimations des dommages pourraient s'élever à 20 % du PIB ou plus. En revanche, les coûts de l'action, à savoir réduire les émissions de gaz à effet de serre pour éviter les pires conséquences du changement climatique, peuvent se limiter à environ 1 % du PIB mondial chaque année. »[71]

Par ailleurs, la remise en cause de l'usage du plastique à tout va est étroitement liée à la question des emballages et plus globalement au secteur du marketing et de la publicité. Il serait intéressant d'évaluer dans une analyse ultérieure la part de plastique dans les emballages strictement nécessaire à la conservation et à la logistique liée aux produits de consommation, et celle qui relève du marketing et de la publicité. Car, en effet, pour limiter le plastique, il faudrait renoncer à une partie de ces emballages chatoyants, dont la forme et les couleurs font avant tout partie de stratégies marketing plus que d'une préoccupation environnementale. Or, c'est loin d'être la priorité des entreprises les plus influentes, comme l'a démontré Pepsico, en prenant la décision en juin 2019 de passer du carton au plastique pour emballer ses jus Tropicana, pour concurrencer Coca-Cola et ses jus Innocent servis en bouteilles en plastique.[72] Un doigt d'honneur publicitaire à la lutte anti-plastique ? Une ode au recyclage (dont les filières débordent dans les décharges) et à l'hypocrite monde sans déchet promis par Coca-Cola ? Un peu comme les GAFA qui ont rapidement compris que le charbon nuirait à leur image de marque à la pointe de la technologie et qui ont investi majoritairement dans les énergies renouvelables, il faut que les entreprises de l'emballage réalisent que le plastique à usage unique n'est plus *mainstream*. Il est temps de se renouveler et de se mobiliser pour défaire notre société de son addiction au plastique. « Life in plastic, it is NOT fantastic ».

* *

Adeline de Wilde est chercheuse au sein du CPCP et membre du collectif Z'Héros déchet.

71 N. Stern, cité par B. Héraud, « Chiffrer le coût de l'inaction, un tournant dans la prise de conscience climatique ? », *Novethic.fr*, 19 octobre 2015, [en ligne :] https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/chiffrer-le-cout-de-l-inaction-un-tournant-dans-la-prise-de-conscience-climatique-143650.html, consulté le 27 mai 2019. Cet article évoque de manière très intéressante les nuances, les chiffres et les différentes positions des économistes face au rapport de Stern au fil des ans.

72 Notons qu'avant de se faire racheter par Cocal-Cola, la marque Innocent vendait son jus dans des briques en carton.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Jolly P., « L'océan Pacifique, cimetière de milliards de microplastiques », *Le Monde.fr*, 8 septembre 2018, [en ligne :] https://www.lemonde.fr/contaminations-long-format/article/2018/09/08/l-ocean-pacifique-cimetiere-de-milliards-de-microplastiques_5352017_5347510.html
- Devillers S., « Pourquoi les déchets plastiques sont aussi une opportunité », *La Libre.be*, 23 mai 2019, [en ligne :] https://www.lalibre.be/actu/planete/pourquoi-les-dechets-plastiques-sont-aussi-une-opportunite-5ce573599978e223b1a5a402
- Héraud B., « Chiffrer le coût de l'inaction, un tournant dans la prise de conscience climatique ? », *Novethic.fr*, 19 octobre 2015, [en ligne :] https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/chiffrer-le-cout-de-l-inaction-un-tournant-dans-la-prise-de-conscience-climatique-143650.html.
- Laville E., « Comment engager les entreprises sur la voie de la neutralité plastique », *Le Monde.fr*, 10 juin 2019, [en ligne :] https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/06/09/comment-engager-les-entreprises-sur-la-voie-de-la-neutralite-plastique_5473925_3232.html.
- Site de What About Waste : https://whataboutwaste.com.
- Site de Rekwup : http://www.rekwup.be/fr.
- Site de la campagne #BeReadyToChange de l'Union européenne contre le pouvoir séducteur du plastique à usage unique : https://www.bereadytochange.eu/fr/campaign/.
- Une chronique sarcastique sur le plastique de Guillaume Meurice sur France Inter « Le lobby du plastique, c'est fantastique » : https://www.youtube.com/watch?v=27Lf2v1GLWA.
- Une vidéo du journal *Le Monde* « Peut-on venir à bout de tout le plastique que nous produisons ? » : https://www.youtube.com/watch?v=Um3-Pks58PQ.
- Cash Investigation de septembre 2018 « Plastique : la grande intox » : https://www.youtube.com/watch?v=wZT3drAYIzo&t=5353s.

DE WILDE Adeline, *Commencer de zéro… en politique ou comment l'incinération du plastique à usage unique a mis le feu au poudre*, Bruxelles : CPCP, Étude n°29, 2019, [en ligne :] http://www.cpcp.be/publications/politique-plastique.

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde… n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

« Life in plastic, it's fantastic » chantait le groupe Aqua en 1997 avec son tube *Barbie Girl*. Vingt ans plus tard, c'est fini le plastique « magnifique » : la pollution qui y est liée semble désormais dramatique. La production frénétique de ce matériau « magique » a des conséquences tragiques sur l'environnement et sur notre santé. Il est temps d'agir. Des « plastic attacks » aux réglementations de l'Union européenne, en passant par les filières de réutilisation, c'est un ensemble de citoyens, de start-ups et de politiques qui se mobilisent pour réduire l'invasion du plastique à usage unique dans nos quotidiens, dans nos océans et in fine, dans nos chaînes alimentaires.

Cette étude est un plaidoyer en faveur d'une réduction drastique du plastique à usage unique dans nos sociétés. L'objectif est d'informer citoyens et politiques pour les convaincre d'agir (le pourquoi) et de répertorier une série d'initiatives existantes pour leur montrer que c'est possible, rentable et pragmatique (le comment).

Du courage politique pour braver le poids de l'industrie « plasturgique », des visionnaires pour comprendre les enjeux à long terme de l'invasion d'un matériau qui ne disparaît jamais tout à fait, et des décisions rapides, éclairées et efficaces (réduire la production vs fausse bonne idée du recyclage, par exemple), voilà ce qu'on attend à présent de la part de nos prochains gouvernements (régionaux, fédéral ou européen).

Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation
Rue des Deux Églises, 45 – 1000 Bruxelles
02 238 01 00 | info@cpcp.be | **www.cpcp.be**

Chaque jour des nouvelles du front !
www.facebook.com/CPCPasbl

Toutes nos publications sont disponibles
en téléchargement libre :
www.cpcp.be/publications

E.R. : Eric Poncin – Rue des Deux Églises 45 – 1000 Bruxelles

© CPCP ASBL – Juin 2019